

PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT POUR 2006

SÉCURITÉ CIVILE

Version du 30/05/2007 à 10:12:36

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2006, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'Etat et d'analyse des coûts et des charges.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits du programme et des dépenses fiscales associées**

- Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts et les attributions de produits réalisées en 2006, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés.
- Les crédits 2005.
- Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation réactualisée et leur évaluation initiale. Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.
- Les charges du programme, évaluées par action.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe**

- Le bilan stratégique du programme.
- Un rappel de la présentation du programme.
- Pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs, et une analyse de ces résultats.
- La justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté. La partie concernant les dépenses de personnel explique la gestion des autorisations d'emplois. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre figure pour 2005 à chaque fois que l'information est disponible.
- Une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.
- La présentation des coûts complets, prévus et constatés, associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION	7
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	7
Récapitulation des crédits par programme et action	8
Présentation des crédits par programme et titre	9
Programme 161	
INTERVENTION DES SERVICES OPÉRATIONNELS	11
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	14
Rappel de la présentation du programme	21
Objectifs et indicateurs de performance	23
Justification au premier euro	28
Analyse des coûts du programme et des actions	43
Programme 128	
COORDINATION DES MOYENS DE SECOURS	49
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	50
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	52
Rappel de la présentation du programme	60
Objectifs et indicateurs de performance	62
Justification au premier euro	65
Opérateurs	80
Analyse des coûts du programme et des actions	83

Table 1. Characteristics of the study population

Characteristic	Number of patients
Age (years)	60.5 (range 45-75)
Sex	
Male	10
Female	10
Duration of disease (years)	10.5 (range 1-25)
Duration of symptoms (years)	10.5 (range 1-25)
Number of symptoms	1.5 (range 1-3)
Number of symptoms per patient	1.5 (range 1-3)
Number of symptoms per patient per year	1.5 (range 1-3)
Number of symptoms per patient per year per patient	1.5 (range 1-3)

of the study population. The mean age was 60.5 years (range 45-75 years). The mean duration of disease was 10.5 years (range 1-25 years). The mean duration of symptoms was 10.5 years (range 1-25 years). The mean number of symptoms was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3).

The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3).

The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3).

The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3).

The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3).

The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3).

The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3).

The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3). The mean number of symptoms per patient per year per patient was 1.5 (range 1-3).

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

Le présent document contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans la loi de règlement. Le montant figurant dans la loi de règlement (rappelé dans la colonne "Autorisations d'engagement Loi de règlement") retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures.

Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1^{er} janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées détaillé par programme, action et sous action, figurant dans la colonne "Autorisations d'engagement".

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2006 (rubrique « récapitulation des crédits et des emplois par programme ») et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2006 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
Intervention des services opérationnels Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire				
Exécution	216 595 348	216 595 849	191 930 095	2 227
Prévision		236 424 028	217 248 672	2 248
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		259 500 667	255 431 667	2 248
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		-23 076 639	-38 182 995	
Coordination des moyens de secours Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire				
Exécution	215 243 629	215 941 511	230 319 956	336
Prévision		229 983 896	261 170 979	356
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		209 281 097	207 131 097	356
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		20 702 799	54 039 882	
Totaux d'exécution	431 838 977	432 537 360	422 250 051	2 563
Totaux de prévision		466 407 924	478 419 651	2 604

(*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Sécurité civile

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
161 Intervention des services opérationnels		216 595 849	152 237 519	191 930 095
01 Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts		121 883 910	61 914 793	99 493 070
02 Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques		31 549 155	15 143 772	31 150 233
03 Secours à personne par hélicoptère		30 635 271	33 883 439	30 267 127
04 Neutralisation des engins explosifs		32 527 513	41 295 515	31 019 665
128 Coordination des moyens de secours		215 941 511	225 885 818	230 319 956
01 Préparation et gestion des crises		45 235 047	63 967 370	45 776 498
02 Coordination des acteurs de la sécurité civile		135 592 068	134 272 529	150 495 136
03 Soutien à la politique de sécurité civile		35 114 396	27 645 919	34 048 322

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
161 / Intervention des services opérationnels		216 595 849	152 237 519	191 930 095
Titre 2. Dépenses de personnel		117 349 459	79 597 921	117 349 459
Autres dépenses :		99 246 390	72 639 598	74 580 636
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		84 474 196	64 156 604	63 387 648
Titre 5. Dépenses d'investissement		14 772 194	8 482 994	11 192 988
128 / Coordination des moyens de secours		215 941 511	225 885 818	230 319 956
Titre 2. Dépenses de personnel		17 066 857	29 541 902	17 066 857
Autres dépenses :		198 874 654	196 343 916	213 253 099
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		25 575 018	20 441 379	23 153 860
Titre 5. Dépenses d'investissement		5 342 520	382 178	4 471 398
Titre 6. Dépenses d'intervention		167 957 116	175 520 359	185 627 841
Totaux pour la mission		432 537 360	378 123 337	422 250 051
Dont :				
Titre 2. Dépenses de personnel		134 416 316	109 139 823	134 416 316
Autres dépenses :		298 121 044	268 983 514	287 833 735
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		110 049 214	84 597 983	86 541 508
Titre 5. Dépenses d'investissement		20 114 714	8 865 172	15 664 386
Titre 6. Dépenses d'intervention		167 957 116	175 520 359	185 627 841

PROGRAMME 161

INTERVENTION DES SERVICES OPÉRATIONNELS

MINISTRE CONCERNÉ : NICOLAS SARKOZY, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	14
Rappel de la présentation du programme	21
Objectifs et indicateurs de performance	23
Justification au premier euro	28
Analyse des coûts du programme et des actions	43

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Henri MASSE *

Directeur de la défense et de la sécurité civiles

Responsable du programme n° 161 : Intervention des services opérationnels

* Christian de LAVERNEE a eu la responsabilité de ce programme jusqu'au 15 mai 2006.

Le projet annuel de performance du programme Intervention des services opérationnels pour l'année 2006 détachait trois objectifs stratégiques principaux :

- la disponibilité opérationnelle des moyens humains et matériels de la sécurité civile mis en œuvre par l'Etat. A cet égard, tant les avions de la sécurité civile que les véhicules spécifiques de la lutte contre les feux de forêts ont enregistré un taux de disponibilité satisfaisant et ont largement contribué à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts en 2006 : alors que le risque climatique était plutôt élevé, les conséquences des incendies ont été limitées à 5 200 hectares brûlés dans les départements méditerranéens, contre une moyenne décennale de 17 000 hectares environ. C'est le résultat d'une stratégie globale, conjuguant prévention par la surveillance aérienne et le quadrillage, par les forces terrestres, des massifs sensibles, action directe contre les feux établis, et répression par l'intervention soutenue des forces de police et de gendarmerie. Les formations militaires de la sécurité civile ont, quant à elles, mis leurs compétences au service de la population, comme ce fut le cas dans le cadre de la lutte contre la flambée épidémique du chikungunya ou dans celui de l'évacuation des ressortissants français du Liban, avec une réactivité que seul leur permet leur potentiel élevé d'engagement ;

- l'optimisation du coût des services opérationnels. La faible augmentation du coût global de l'heure de vol des avions, alors que beaucoup des déterminants de la dépense sont erratiques et difficilement prévisibles, constitue, dans ce cadre, un résultat satisfaisant. L'augmentation du coût de l'heure de vol des hélicoptères ne résulte, quant à elle, que de la diminution du nombre d'heures de vol réalisées, la direction de la défense et de la sécurité civiles ayant lancé en 2006 une politique de recherche d'économies sur les coûts d'exploitation en limitant les heures de vol non directement opérationnelles des hélicoptères de secours ;

- la rapidité de l'intervention. La diminution du délai d'intervention sur engins de guerre, due principalement à une politique volontariste de formation des ex-artificiers de la police nationale ayant rejoint le service du déminage en 2004 qui a augmenté le potentiel opérationnel du service, illustre les bonnes performances générales réalisées par les moyens nationaux de la sécurité civile.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Assurer un appui aérien à la lutte contre les feux de forêts, en renforts des moyens terrestres, de manière à en assurer la maîtrise et à en limiter la propagation

- INDICATEUR 1.1 : Disponibilité opérationnelle de la flotte de la base d'avions de la sécurité civile par flottille durant la «saison feux»
- INDICATEUR 1.2 : Taux de satisfaction (réponses positives des EMZ) des demandes de concours aérien qualifiées sur feux de forêts exprimées par les CODIS (alerte rouge)

■ OBJECTIF 2 : Optimiser le coût d'exploitation de la flotte de la base d'avions de la sécurité civile (BASC)

- INDICATEUR 2.1 : Coût total de l'heure de vol de la flotte de la BASC par flottille

OBJECTIF 3 : Optimiser la capacité des moyens terrestres nationaux de lutte contre les feux de forêts

- INDICATEUR 3.1 : Disponibilité des véhicules spécifiques feux de forêts des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile

OBJECTIF 4 : Optimiser le potentiel d'engagement des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC)

- INDICATEUR 4.1 : Pourcentage des effectifs en opérations ou disponibles pour intervention (moyens engagés et engageables)

OBJECTIF 5 : Optimiser le coût d'exploitation de la flotte du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile

- INDICATEUR 5.1 : Taux de disponibilité de la flotte du groupement d'hélicoptères
- INDICATEUR 5.2 : Coût total de l'heure de vol de la flotte du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile
- INDICATEUR 5.3 : Coût réel d'un secours primaire par hélicoptère

OBJECTIF 6 : Réduire le délai moyen de satisfaction des demandes d'interventions sur les engins de guerre

- INDICATEUR 6.1 : Délai moyen de satisfaction des demandes d'interventions sur engins de guerre (explosion ordonnance disposal ou EOD)

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	53 079 413	58 545 999	10 855 564	122 480 976	122 480 976
02 Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	27 713 665	3 893 538	1 381 298	32 988 501	32 988 501
03 Secours à personne par hélicoptère	25 399 587	31 175 621	14 074 425	70 649 633	71 199 633
04 Neutralisation des engins explosifs	22 593 731	3 558 235	7 229 591	33 381 557	33 731 557
Totaux	128 786 396	97 173 393	33 540 878	259 500 667	260 400 667

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	128 786 396	130 714 271	259 500 667
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-3 230 000	-19 846 639	-23 076 639
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	125 556 396	110 867 632	236 424 028

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	53 079 413	44 458 999	29 762 564	127 300 976	127 300 976
02 Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	27 713 665	3 180 538	1 183 298	32 077 501	32 077 501
03 Secours à personne par hélicoptère	25 399 587	30 875 621	9 856 425	66 131 633	66 681 633
04 Neutralisation des engins explosifs	22 593 731	3 558 235	3 769 591	29 921 557	30 271 557
Totaux	128 786 396	82 073 393	44 571 878	255 431 667	256 331 667

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	128 786 396	126 645 271	255 431 667
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-3 230 000	-34 952 995	-38 182 995
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	125 556 396	91 692 276	217 248 672

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total y.c. FDC et ADP
01	Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	47 923 036	69 298 405	4 662 469	121 883 910
02	Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	25 478 130	2 245 658	3 825 367	31 549 155
03	Secours à personne par hélicoptère	22 118 415	6 999 217	1 517 639	30 635 271
04	Neutralisation des engins explosifs	21 829 878	5 930 916	4 766 719	32 527 513
Totaux		117 349 459	84 474 196	14 772 194	216 595 849

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total y.c. FDC et ADP
01	Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	47 923 036	48 667 399	2 902 635	99 493 070
02	Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	25 478 130	2 127 733	3 544 370	31 150 233
03	Secours à personne par hélicoptère	22 118 415	6 978 291	1 170 421	30 267 127
04	Neutralisation des engins explosifs	21 829 878	5 614 225	3 575 562	31 019 665
Totaux		117 349 459	63 387 648	11 192 988	191 930 095

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	113 035 975
02	Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	28 678 856
03	Secours à personne par hélicoptère	32 623 221
04	Neutralisation des engins explosifs	29 323 989
Total		203 662 041

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total y.c. FDC et ADP
01	Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	23 519 178	35 293 984	3 101 631	61 914 793
02	Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	8 867 083	4 958 527	1 318 162	15 143 772
03	Secours à personne par hélicoptère	14 798 324	18 023 977	1 061 138	33 883 439
04	Neutralisation des engins explosifs	32 413 336	5 880 116	3 002 063	41 295 515
Totaux		79 597 921	64 156 604	8 482 994	152 237 519

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		128 786 396	117 349 459		128 786 396	117 349 459
Rémunérations d'activité		80 190 584	74 615 147		80 190 584	74 615 147
Cotisations et contributions sociales		47 586 586	42 602 547		47 586 586	42 602 547
Prestations sociales et allocations diverses		1 009 226	131 765		1 009 226	131 765
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		97 173 393	84 474 196		82 073 393	63 387 648
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		97 173 393	84 474 196		82 073 393	63 387 648
Titre 5. Dépenses d'investissement		33 540 878	14 772 194		44 571 878	11 192 988
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		33 540 878	14 665 774		44 571 878	11 086 568
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat			106 420			106 420
Totaux hors FDC et ADP		259 500 667			255 431 667	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-3 230 000			-3 230 000	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-19 846 639			-34 952 995	
Totaux (*)		236 424 028	216 595 849		217 248 672	191 930 095

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		900 000	196 430		900 000	196 430
Totaux		900 000	196 430		900 000	196 430

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/09/2006						16 000 000		47 150 000
25/11/2006						25 000 000		1 250 000

■ DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006						223 252		223 252

■ ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		152 000		152 000	0	0	0	0
31/03/2006		418 327		2 181 827	0	0	0	0

■ OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/07/2006	0	12 195	0	12 195				
03/01/2007	0	32 235	0	32 235				
28/02/2007	0	152 000	0	152 000				

■ LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		20 609 856		11 140 000	3 230 000		3 230 000	

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | CRÉDITS DU PROGRAMME

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES¹**Avertissement**

Il est indiqué de se référer au tome II de l'annexe au projet de loi de finances pour 2007 « Évaluation des voies et moyens » pour une information plus précise sur la méthode de chiffrage des dépenses fiscales renseignées. Il est précisé, en particulier, que l'évaluation initiale pour 2006 a été construite sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2006 et que, dès lors, elle peut, le cas échéant, ne pas être directement comparable à l'évaluation finalement réactualisée pour 2006.

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure <i>Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires</i>		Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
520116	Exonération des successions des sapeurs-pompiers décédés en opération de secours <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	€	€	€

1 Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier, telles que précisées dans le projet annuel de performances. Lorsque le programme de rattachement d'une dépense fiscale a été modifié depuis les PAP pour 2006, cette dernière est présentée dans les RAP 2006 conformément à cette imputation améliorée. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure dans le tableau, la lettre « € » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de ce document. Dans ce dernier cas, le lecteur pourra se reporter au PAP ou au tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens » associés au PLF 2007, où il trouvera une première actualisation de l'estimation pour 2006.

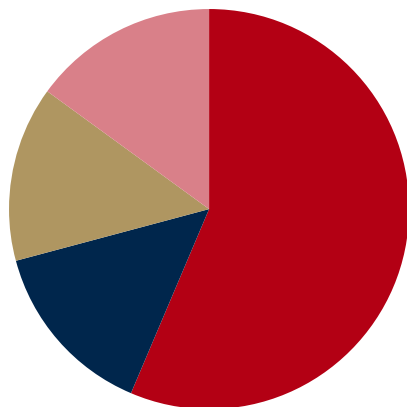
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	121 883 910	99 493 070
02	Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	31 549 155	31 150 233
03	Secours à personne par hélicoptère	30 635 271	30 267 127
04	Neutralisation des engins explosifs	32 527 513	31 019 665
Totaux		216 595 849	191 930 095

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (56,27%)
- Action n°02 (14,57%)



- Action n°03 (14,14%)
- Action n°04 (15,02%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a notamment pour mission de développer et d'optimiser la capacité des services opérationnels nationaux dont il a la charge et qui, en complément des moyens départementaux de secours, sont destinés à protéger la population en cas de catastrophe. A cet effet, le programme Intervention des services opérationnels retrace le coût de la préparation et de la mise en œuvre des moyens nationaux de sécurité civile au profit de la chaîne opérationnelle.

Ce programme est structuré en quatre actions représentatives des différentes catégories d'interventions opérationnelles.

Action 1 " Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts " : elle correspond aux moyens que l'État met en œuvre dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts. Elle retrace l'intervention du groupement des moyens aériens et celle des formations militaires de la sécurité civile. Pour ces interventions, on observe que l'État développe des capacités à haute valeur technologique, spécialisées et complémentaires des moyens départementaux.

Action 2 " Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques " : elle concerne les activités nationales spécialisées menées en réponse à toutes les autres catastrophes, naturelles ou technologiques (inondations, tempêtes, pollutions maritimes ou industrielles). Elle fait appel au groupement des moyens aériens et aux unités militaires d'instruction et d'intervention.

Action 3 " Secours à personne par hélicoptère " : elle retrace l'activité de secours d'urgence et de sauvetage hélicoptères aux personnes en détresse et fait intervenir les hélicoptères du groupement des moyens aériens (39 hélicoptères répartis sur 22 bases et un échelon de commandement, de formation et de maintenance à Nîmes). 10 269 personnes ont été secourues à ce titre en 2006.

Action 4 " Neutralisation des engins explosifs " : elle retrace toutes les activités de collecte, neutralisation et destruction de tous types d'engins explosifs (résiduels des dernières guerres, suspects ou improvisés). Elle est réalisée par le service du déminage qui développe parallèlement ses matériels d'intervention NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique) dans le cadre de la lutte anti-terroriste.

Le responsable du programme est le directeur de la défense et de la sécurité civiles.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts
- ACTION n° 02 : Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques
- ACTION n° 03 : Secours à personne par hélicoptère
- ACTION n° 04 : Neutralisation des engins explosifs

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Assurer un appui aérien à la lutte contre les feux de forêts, en renforts des moyens terrestres, de manière à en assurer la maîtrise et à en limiter la propagation (du point de vue du citoyen et du contribuable)

INDICATEUR 1.1 : Disponibilité opérationnelle de la flotte de la base d'avions de la sécurité civile par flottille durant la «saison feux»

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
Flottille bombardiers d'eau amphibies	%	95,0	91,5	95	95	89,9	95
Flottille bombardiers d'eau non amphibies	%	95,0	94,1	95	95	92,5	95
Flottille avions polyvalents	%	95,0	92,4	95	95	91,0	95
Flottille avions de liaison	%	90,0	83,9	90	90	92,4	90

Commentaires techniques :

Données issues des relevés, flottille par flottille, bi-quotidiens en " saison feux ", effectués par la base d'avions de la sécurité civile et le(s) titulaire(s) du(des) marché(s) de maintenance des avions. Données centralisées par le groupement des moyens aériens (GMA) de la sous-direction des services opérationnels.

INDICATEUR 1.2 : Taux de satisfaction (réponses positives des EMZ) des demandes de concours aérien qualifiées sur feux de forêts exprimées par les CODIS (alerte rouge)

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
%	100		85		100	90

Les 425 demandes d'appui aérien qualifiées ont donné lieu à intervention.

Commentaires techniques :

Ne sont prises en compte que les demandes d'appui aérien qualifiées c'est-à-dire les demandes que les conditions météorologiques ont permis de traiter au regard de la sécurité des pilotes. Seules deux demandes ont été classées " non qualifiée ".

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2006, l'appui aérien qui a pu être apporté en complément des moyens terrestres de lutte contre les feux de forêts est satisfaisant au regard du taux de réponse aux demandes de concours aérien qualifiées sur feux de forêts.

Ce bon résultat est davantage lié à une concentration des demandes en zone méditerranéenne et à l'absence de départs simultanés de feux de grande ampleur qu'au taux de disponibilité de la flotte.

Si la mise en œuvre d'un plan d'action spécifique a permis d'améliorer la disponibilité des avions de liaison, les avions amphibies ont connu un taux d'indisponibilité plus important que prévu en début de saison feux, lié à la découverte d'une corrosion importante des cadres de porte à eau ayant provoqué des décalages dans le plan de charge de la maintenance.

La faible disponibilité des avions polyvalents (DASH) s'explique quant à elle par une phase d'appropriation.

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 2 : Optimiser le coût d'exploitation de la flotte de la base d'avions de la sécurité civile (BASC) (du point de vue du contribuable)**INDICATEUR 2.1 : Coût total de l'heure de vol de la flotte de la BASC par flottille**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Flottille bombardiers d'eau amphibies	€	5.912	8.470	6.000	8.864	7.855	6000
Flottille bombardiers d'eau non amphibies	€	3.114	4.513	4.100	4.351	4.668	4100
Flottille avions polyvalents	€	4.877	6.872	4.225	7.704	6.713	4225
Flottille avions de liaison	€	2.182	2.912	2.840	3.134	3.226	2840

Commentaires techniques :Détail des coûts par poste de dépenses

Les coûts de maintenance, de carburant et d'équipage ont été rapportés au nombre d'heure de vol de chaque flottille.

Les coûts de fonctionnement ont été rapportés au nombre total d'heures de vol.

		Maintenance		Fonctionnement		Carburant		Equipage		Total	
		2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Flottille bombardiers d'eau amphibies	€	6 303	5 544	216	255	521	575	1 430	1 481	8 470	7 855
Flottille bombardiers d'eau non amphibies	€	3 098	3 090	216	255	290	320	909	1 003	4 513	4 668
Flottille avions polyvalents	€	2 548	4 344	216	255	753	831	3 355	1 283	6 872	6 713
Flottille avions de liaison	€	1 725	1 849	216	255	261	288	710	834	2 912	3 226
Coût heure de vol										5 884	5 946

Le "coût heure de vol" représente un coût moyen proratisé au nombre d'heures de vol de chaque flottille.

Nombre d'heures de vol réalisées :

		2003	2004	2005	2006
Flottille bombardiers d'eau amphibie	h	5 543	2 941	2 986	2 835
Flottille bombardiers d'eau non amphibies	h	5 200	3 159	3 222	2 831
Flottille avions polyvalents	h	828	578	308	1 138
Flottille avions de liaison	h	1 334	1 044	1 213	982
Total HDV	h	12 905	7 722	7 728	7 786

ANALYSE DES RÉSULTATS

La faible augmentation du coût global de l'heure de vol alors que les déterminants de la dépense sont erratiques, constitue un résultat apparemment satisfaisant, mais qui doit être considéré avec prudence. Cette performance globale est en effet principalement liée à une diminution ponctuelle des prestations de maintenance préventive (travaux de maintenance prescrits par le constructeur ou la réglementation) et notamment des visites périodiques inférieures en 2006 à la moyenne annuelle et qui masque une tendance à la hausse :

- des frais de fonctionnement et particulièrement des taxes aéronautiques (+64%),
- du carburant.

La hausse des coûts d'équipage à l'heure de vol résulte mécaniquement d'un nombre d'heures de vol plus faible lié à une saison feux de faible intensité.

OBJECTIF n° 3 : Optimiser la capacité des moyens terrestres nationaux de lutte contre les feux de forêts (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 3.1 : Disponibilité des véhicules spécifiques feux de forêts des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	70,0	80,5	74	74	74,0	78

Commentaires techniques :

Cet indicateur reflète la disponibilité des véhicules spécifiques de la lutte contre les feux de forêts sur une période annuelle. Il convient de noter que cette disponibilité atteint 82,8% sur les 4 mois de la campagne de lutte contre les feux de forêts.

Source des données : collecte via un progiciel de gestion des véhicules et d'engins implanté au bureau de soutien opérationnel et logistique (BSOL) de la sous-direction de l'administration et de la logistique (SDAL) et en cours de déploiement dans les formations militaires de la sécurité civile (FORMISC) de la sous-direction services opérationnels (SDSO).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Un taux élevé de disponibilité (82,8%) a été atteint dès la fin du mois de mai grâce à la planification des travaux de maintenance réalisés par les différents échelons de soutien (ateliers des unités et établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL) de la Valentine et de Méry-sur-Oise). Ce chiffre a pu être maintenu tout au long de la campagne " feux de forêts ", en dépit du fait qu'un camion citerne forestier (CCF) a brûlé à la fin du mois de juillet et que deux autres ont été endommagés en intervention. Ce maintien de la disponibilité a pu être réalisé par l'adoption d'un dispositif de soutien de proximité réalisé par trois équipes de mécaniciens des unités en Corse et deux sur le continent et par la mise en place de moyens de dépannage, de réparation et d'évacuation par les ESOL en Corse. Ces efforts ont permis de maintenir une bonne disponibilité tout au long de l'année.

Il convient de rappeler qu'en 2005, le taux de disponibilité des véhicules feux de forêts avait été exceptionnellement élevé, notamment grâce à un nombre relativement faible d'engagements opérationnels ayant engendré des détériorations limitées et à des pannes étalées sur l'année et dont la nature n'a pas été source d'immobilisation de longue durée.

OBJECTIF n° 4 : Optimiser le potentiel d'engagement des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 4.1 : Pourcentage des effectifs en opérations ou disponibles pour intervention (moyens engagés et engageables)

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
% des H/jour	78,0	78,0	78,5	78,5	78,7	80

Commentaires techniques :

Source des données : Données issues des recensements des unités opérationnelles des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) de Nogent le Rotrou, Brignoles et Corte. Synthèse mensuelle effectuée par le commandement des formations militaires de la sécurité civile.

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'année 2006 a été marquée par la mise en place d'une réforme structurelle des formations militaires de la sécurité civile qui s'achèvera pour la campagne de feux de forêts 2007 : augmentation du nombre des sections d'intervention, augmentation du nombre des modules d'intervention en alerte, double qualification du personnel dans les domaines risques naturels et risques technologiques. La mise en œuvre de cette action conduit directement à améliorer qualitativement le potentiel d'engagement des UIISC.

OBJECTIF n° 5 : Optimiser le coût d'exploitation de la flotte du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile (du point de vue du contribuable)**INDICATEUR 5.1 : Taux de disponibilité de la flotte du groupement d'hélicoptères**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Taux de disponibilité totale de la flotte	%	81,3	81,5	85	85	79,1	90
Taux de disponibilité opérationnelle de la flotte	%	92,7	93,6	94	94	95,5	95

Commentaires techniques :

Données issues des bases du Groupement hélicoptères de la Sécurité civile. Centralisation effectuée par le groupement des moyens aériens (GMA) de la sous-direction des services opérationnels (SDSO).

Disponibilité totale : nombre d'appareils de la flotte aptes à voler / totalité de la flotte.

Disponibilité opérationnelle :

- numérateur : nombre d'appareils armant les sites opérationnels (formation, bases et détachements [permanents ou saisonniers]) aptes à voler ;
- dénominateur : nombre d'appareils armant les sites opérationnels (formation, bases et détachements [permanents ou saisonniers]).

INDICATEUR 5.2 : Coût total de l'heure de vol de la flotte du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
€/Heure de vol	1.721*	1.916*	2.145*	2.917	3.160	2.145

Commentaires techniques :

Il a été décidé en 2006 de faire évoluer le périmètre de calcul du coût de l'heure de vol d'un hélicoptère afin de se rapprocher de la notion de coût complet. Le tableau ci-dessous présente les coûts détaillés par poste selon les nouvelles modalités de calcul pour 2006 et rétrospectivement pour 2005.

	Unité	Maintenance		Fonctionnement		Carburant		Equipage		Total	
		2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Coût heure de vol hélicoptère	€	1 324	1 443	258	234	208	234	1 111	1 249	2 901	3 160

Il convient de noter que l'augmentation du coût de l'heure de vol résulte de la seule diminution du nombre d'heures de vol : 15 920 heures en 2006 contre 17 773 heures en 2005.

INDICATEUR 5.3 : Coût réel d'un secours primaire par hélicoptère

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
€						

Commentaires techniques :

Indicateur non disponible en 2006 et abandonné dans le PAP 2007.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats des indicateurs permettant d'évaluer la performance pour cet objectif sont satisfaisants.

En effet, avec un coût de l'heure de vol qui n'augmente que par l'effet de la diminution du nombre d'heures de vol, une bonne disponibilité opérationnelle a été maintenue et a permis de porter secours à un nombre plus important de personnes.

La disponibilité totale de la flotte est réduite par rapport aux prévisions à cause de la maintenance programmée. Sa réalisation conduit en effet à immobiliser quotidiennement 5 appareils au centre de maintenance de Nîmes sur les 39 hélicoptères en service. Par ailleurs, la remise au standard contractuel par le constructeur Eurocopter impose l'immobilisation, par roulement et hors période estivale, d'un appareil supplémentaire pour une période de trois ans et demi.

OBJECTIF n° 6 : Réduire le délai moyen de satisfaction des demandes d'interventions sur les engins de guerre (du point de vue du citoyen)**INDICATEUR 6.1 : Délai moyen de satisfaction des demandes d'interventions sur engins de guerre (explosion ordonnance disposal ou EOD)**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2011 Cible PAP 2006
Jours	15,3	14	14,5	14,5	7,5	5

Commentaires techniques :

Données issues des comptages manuels effectués par les antennes et les centres de déminage qui établissent actuellement des bilans bimestriels adressés au service central de déminage (SD) de la sécurité civile qui en assure la centralisation.

Nombre d'interventions du service du déminage en 2006 sur :

- Engins explosifs improvisés : 3 360 ;
- Voyages officiels et visite de sécurité : 4 190 ;
- Engins de guerre : 12 691.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur évolue très favorablement. Si l'achèvement de la formation des ex-artificiers de la police nationale ayant rejoint le service du déminage en 2004 augmente le potentiel opérationnel du service, la diminution du délai moyen d'intervention est aussi liée à la montée en puissance des sollicitations du service sur des missions liées aux engins de guerre, mais plus sensibles (augmentation des munitions douteuses ou toxiques) ne souffrant pas de délais importants et conduisant au report d'opérations de dépollution moins urgentes.

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO**ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	53 079 413	69 401 563	122 480 976	53 079 413	74 221 563	127 300 976
02 Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	27 713 665	5 274 836	32 988 501	27 713 665	4 363 836	32 077 501
03 Secours à personne par hélicoptère	25 399 587	45 250 046	71 199 633	25 399 587	40 732 046	66 681 633
04 Neutralisation des engins explosifs	22 593 731	10 787 826	33 731 557	22 593 731	7 327 826	30 271 557
Totaux	128 786 396	130 714 271	260 400 667	128 786 396	126 645 271	256 331 667

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	128 786 396	130 714 271	259 500 667	128 786 396	126 645 271	255 431 667
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	-3 230 000	-19 846 639	-23 076 639	-3 230 000	-34 952 995	-38 182 995
Totaux	125 556 396	110 867 632	236 424 028	125 556 396	91 692 276	217 248 672

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01 Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	47 923 036	73 960 874	121 883 910	47 923 036	51 570 034	99 493 070
02 Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	25 478 130	6 071 025	31 549 155	25 478 130	5 672 103	31 150 233
03 Secours à personne par hélicoptère	22 118 415	8 516 856	30 635 271	22 118 415	8 148 712	30 267 127
04 Neutralisation des engins explosifs	21 829 878	10 697 635	32 527 513	21 829 878	9 189 787	31 019 665
Totaux	117 349 459	99 246 390	216 595 849	117 349 459	74 580 636	191 930 095
Crédits consommés - crédits ouverts	-8 206 937	-11 621 242	-19 828 179	-8 206 937	-17 111 640	-25 318 577

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses
	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006	Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	2006
Personnels techniques		330		310		
Militaires		1 504		1 504		
Ouvriers d'Etat		34		33		
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)		109		105		
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)		271		275		
Totaux		2 248		2 227	-21	

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	80 190 584	74 615 147	80 190 584	74 615 147
Cotisations et contributions sociales	47 586 586	42 602 547	47 586 586	42 602 547
Prestations sociales et allocations diverses	1 009 226	131 765	1 009 226	131 765
<i>FDC et ADP prévus</i>				

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

L'effectif global du programme s'établit à 2 227 ETPT pour un plafond d'emplois fixé à 2248.

430 départs sont intervenus en 2006 sur le programme et 460 entrées ont été constatées. Les entrées et les sorties se sont déroulées en moyenne au mois de juillet. Le solde des entrées et des sorties, compte tenu de leur date d'effectivité s'établit à +15 ETPT. La répartition par catégorie est la suivante :

	Entrées	Sorties	Solde physique
Personnels techniques	27	6	21
Militaires	402	402	0
Ouvriers d'Etat	0	1	-1
Hauts fonctionnaires, commandement PN	0	0	0
CEA	31	21	10
Total	460	430	30

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision en ETPT	Transfert de gestion en ETPT	Réalisation en ETPT
01	Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	1 031		1 022
02	Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	602		602
03	Secours à personne par hélicoptère	303		292
04	Neutralisation des engins explosifs	312		311
Totaux		2 248		2 227

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

La mise en œuvre de la LOLF a profondément modifié les modalités de budgétisation de la masse salariale, l'approche par mesures nouvelles étant remplacée par une budgétisation au réel. Cette dernière part de l'exécution de l'année N-2 pour établir la masse salariale de l'année N en prenant en compte les orientations de la gestion N-1 et les hypothèses retenues pour l'exercice N.

Pour le premier projet de loi de finances en mode LOLF (PLF 2006), la base utilisée était ainsi l'exécution 2004. Elle n'était toutefois disponible que par chapitre et il a fallu la transposer dans le nouveau cadre budgétaire des programmes en recourant à des tables de correspondance.

Cette opération a parfois introduit des biais dans la construction de la masse salariale par programme, qui se sont traduits en fin de gestion par des soldes d'exécution positifs. Tel est le cas du programme Intervention des services opérationnels.

En 2006, le coût moyen par agent du programme, rapportant les rémunérations d'activité (catégorie 21) aux ETPT consommés en moyenne sur l'exercice, s'établit à 33 505 €. Ce coût est proche de celui calculable, dans les mêmes conditions, à partir des données du PAP qui est de 35 656 €.

S'agissant des mesures générales, la valeur moyenne du point fonction publique a augmenté de 1,21% en 2006 par rapport à 2005. L'incidence sur la masse salariale du programme a été de 1 M€ hors CAS Pensions.

En outre, l'attribution d'un point uniforme au 1er novembre 2006 a représenté 0,02 M€ sur les deux derniers mois de l'année 2006, hors CAS Pensions.

Les mesures catégorielles ministérielles mises en œuvre en 2006 ont été de deux types :

- des mesures statutaires, s'inscrivant dans le cadre général des réformes statutaires engagées au sein du ministère pour un montant total de 1,27 M€. Leur mise en œuvre assurée par la direction des ressources humaines du secrétariat général est relatée globalement dans le rapport annuel de performance du programme " Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ",
- des mesures indemnitaires pour un montant total de 0,30 M€ dont l'intégralité de l'enveloppe a été consommée.

Enfin, en 2006, le GVT s'est élevé en solde à 2,3%. Son incidence sur la masse salariale, hors CAS Pensions peut être estimée à 1,50 M€ sur la totalité de l'année.

■ CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

En 2006, la contribution employeur au compte d'affectation spéciale Pensions s'est élevée à 5,93 M€ au titre des agents titulaires civils (taux de 50,2%) et 23,93 M€ au titre des militaires (taux de 100%).

Les différentes contributions employeurs au profit du régime des pensions des ouvriers d'État se sont élevées à 0,44 M€, dont 0,23 M€ au titre de la subvention d'équilibre.

Les prestations sociales obligatoires distribuées aux agents en 2006 ont représenté un montant total de 0,13 M€.

DÉPENSES HORS PERSONNEL

Comme sur tous les programmes, une mise en réserve initiale a été opérée dès le début de la gestion, à hauteur de 0,1% des crédits de titre 2 (personnel), soit 0,13 M€ en AE et en CP, et de 5% des crédits hors titre 2, soit 6,54 M€ en AE et 6,332 M€ en CP.

Hors titre 2, la mise en réserve a servi de potentiel d'annulation lorsque la solidarité gouvernementale a été appelée à jouer sur des priorités ou des urgences imprévues (épidémie de chikungunya, lutte contre le risque de pandémie grippale,...).

La programmation initiale de l'utilisation des crédits a été élaborée hors crédits mis en réserve, ce qui a eu comme triple effet :

- d'obliger les services à sérier leurs priorités d'emblée ;

- de faciliter les annulations en gestion lorsqu'elles ont été nécessaires ;
- de ménager des ressources complémentaires éventuellement mobilisables par dégel si nécessaire.

En gestion, les mouvements de crédits ont été gérés au niveau du programme, avec répercussion sur les ressources mises à la disposition des entités de gestion (budgets opérationnels de programme et unités opérationnelles) mais sans mise à jour des ressources par action.

Cette gestion de la ressource au niveau du programme porte tant sur les ouvertures et annulations intervenues par décret de transfert, de virement ou d'avance, par arrêté de reports ou par loi de finances rectificative, que sur les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits. Elle permet d'infléchir et d'optimiser l'allocation des ressources du programme en fonction de l'évolution des priorités en cours de gestion.

Au cours de l'année 2006, le programme Intervention des services opérationnels a bénéficié d'ouvertures de crédits par la voie de :

- deux arrêtés de reports, le premier relatif aux fonds de concours rattachés tardivement en 2005 (0,15 M€ en AE et CP hors titre 2) et le second, aux crédits classiques (0,42 M€ d'AE et 2,18 M€ de CP) ;
- la loi de finances rectificative de fin d'année en AE hors titre 2 (20,61 M€ au titre de la régularisation juridique de la bascule de 2005 sur 2006 des anciennes autorisations de programme en autorisations d'engagement) et 11,14 M€ en CP ;
- rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits, pour un montant de 0,20 M€ en hors titre 2 (prévision de 0,90 M€).

Parallèlement, le programme a également enregistré des annulations de crédits à quatre occasions :

- au tout début du printemps (0,22 M€ en AE et CP hors titre 2), au titre de la solidarité gouvernementale dans la lutte contre l'épidémie de chikungunya et le risque de pandémie grippale ;
- au mois de septembre (16,00 M€ en AE et 47,15 M€ en CP hors titre 2 pour le financement des programmes aéronautiques et la maintenance des hélicoptères de la sécurité civile) ;
- à la fin du mois de novembre (25,00 M€ en AE et 1,25 M€ en CP en hors titre 2 pour le financement du nouveau Canadair) ;
- en fin de gestion, lors de la loi de finances rectificative (3,23 M€ en titre 2 en AE et CP).

Au total, les crédits ouverts en fin de gestion étaient de 125,56 M€ sur le titre 2 - après prise en compte de l'annulation de 3,23 M€ en LFR - et de 110,87 M€ en AE et 91,69 M€ en CP sur les autres titres.

Enfin, le solde d'exécution apparu en CP intègre les crédits nécessaires à l'acquisition du 12ème Canadair ouverts en LFR et qui ont été reportés et transférés au service des programmes aéronautiques du ministère de la défense dès le début de l'année 2007.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

Afin de prendre en compte les améliorations méthodologiques apportées lors de la rédaction du PAP pour 2007, ne seront traitées dans cette partie que les dépenses des formations militaires de la sécurité civile présentant un caractère transversal, ainsi que les dépenses liées aux travaux immobiliers et aux taxes aéronautiques.

Fonctionnement courant des Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC)

Ces dépenses recouvrent, notamment, la fourniture de fluides et d'énergie, l'entretien immobilier, la maintenance des matériels, l'instruction et la formation, l'alimentation et les déplacements.

Le montant des crédits exécutés est de 6 470 139 € en AE et en CP - dont 6 383 586 € imputés sur l'action 1 et 86 553 € imputés sur l'action 2. L'inducteur de coût est le nombre d'ETPT des UIISC valorisé par le coût moyen constaté par agent en 2006, soit sur la base du budget exécuté, 4 302 €. Cette baisse que l'on constate entre le coût moyen prévisionnel et celui réalisé s'explique par des frais de déplacement moindres en raison d'une saison feux de faible intensité.

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Habillement des UIISC

Le marché à bons de commande de 3 ans prévu dans le PAP n'ayant pu être passé en raison des modifications de certaines normes de sécurité en matière vestimentaire ayant pris effet en fin d'année, seuls les besoins en habillement sur une année ont été acquis, d'où une exécution de 641 759 €, correspondant à une moyenne de 427 € par agent. Cette dépense est entièrement imputée sur l'action 2 et se décompose en 482 201 € imputés sur le titre 3 et 159 558 € sur le titre 5. La diminution du coût par agent par rapport à la prévision s'explique par le non versement au ministère de la défense de la provision pour dépenses d'habillement lui revenant ; en effet, sa demande de remboursement est parvenue à la DDSC après la clôture de la gestion. Elle sera donc imputée sur les crédits 2007.

Parc de véhicules banalisés

Ces dépenses sont relatives à l'acquisition d'équipements divers : châssis, grues, attelages, anneaux d'attelage, équipements électriques, boîtiers de transmission nécessaires au renouvellement et à l'amélioration du parc de véhicules banalisés des UIISC. Le montant des dépenses exécutées est de 1 193 260 €, en titre 5, sur l'action 2. Des véhicules de transport de matériels logistiques et des véhicules d'appui pour les sections ont en effet été acquis afin de renouveler un parc vieillissant.

Matériels de restauration

51 750 € de commandes ont été passés afin de moderniser les espaces de restauration des UIISC, sur l'action 2.

Travaux immobiliers

Le tableau, ci-dessous, détaille la répartition des travaux par action.

	Prévision LFI 2006		Consommation 2006		Répartition de la consommation des crédits de paiement entre titres*	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Titre 3	Titre 5
Action n°1	1 830 000	1 103 000	2 580 636	415 895	13 583	402 312
Action n° 2	800 000	602 000	1 557 897	1 312 526	1 177 711	134 815
Action n°3	3 850 000	1 435 000	1 376 593	1 029 800		1 029 800
Action n°4	3 220 000	1 360 000	2 546 089	1 807 958	256 863	1 551 095
Total	9 700 000	4 500 000	8 061 215	4 566 179	1 448 157	3 118 022

Les travaux réalisés sur les différents sites des services opérationnels et des établissements de soutien opérationnel et logistique ont permis de poursuivre les opérations initiées les années précédentes et de lancer de nouvelles opérations relatives à l'amélioration des implantations, à la sécurité des biens et des personnes et à la rationalisation des infrastructures, notamment celles des formations militaires.

Un hangar est en cours de construction au centre technique du groupement d'hélicoptères de Nîmes afin d'y installer l'entraîneur de vol permettant d'assurer la formation des pilotes.

Concernant le service du déminage, la poursuite du schéma directeur immobilier s'est concrétisée par la livraison d'un centre de déminage et le lancement d'études préalables pour la reconstruction de deux implantations déjà existantes.

La rénovation complète des réseaux d'assainissement de deux unités des formations militaires de la sécurité civile s'inscrivant dans le schéma directeur immobilier pluriannuel a été menée à bien. Ce dernier se poursuivra par des travaux de casernement de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n°7 de Brignoles.

Taxes aéronautiques

La sécurité civile a acquitté 334 764 € au titre des taxes d'atterrissage et de parking dues lorsque l'aéronef de la sécurité civile se pose sur un aéroport civil et des taxes d'usage pour les autres aéroports dotés d'installations propres. Ces dépenses ont été imputées à hauteur de 303 890 € sur l'action 1 et 30 879 € sur l'action 2.

Ce poste de dépense est en constante augmentation.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)
236 424 028

AE non affectées au 31/12/2006
18 490 441

AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)
1 337 738

CP ouverts en 2006 (**)
217 248 672

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
20 947 562	216 595 849	237 543 411	12 274 802	179 655 293	191 930 095	45 613 316

AE reportées sur 2007
1 489 738

CP reportés sur 2007
24 087 722

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs correspondent très majoritairement à la maintenance des avions (11 782 802 €).

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	53 079 413	69 401 563	47 923 036	73 960 874	121 883 910
Crédits de paiement	53 079 413	74 221 563	47 923 036	51 570 034	99 493 070

VENTILATION DES EFFECTIFS

Ont été placés dans cette action le personnel de la base d'avions de la sécurité civile, ainsi que 60% de l'effectif total des unités militaires d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, la lutte contre les feux de forêts représentant 60% de leurs missions.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	58 545 999	69 298 405	44 458 999	48 667 399

Les crédits de fonctionnement de l'action 1 relative à la participation de l'Etat à la lutte contre les feux de forêts couvrent plusieurs postes de dépenses, pour des consommations de crédits de paiement listés ci-après :

- le fonctionnement courant de la base d'avions de la sécurité civile (1,16 M€ en CP) ;
- la maintenance des avions (30,23 M€) ;
- le carburant des avions (3,41 M€) ;
- le produit retardant (2,80 M€) ;
- la location de l'hélicoptère bombardier d'eau (4,10 M€) ;
- les moyens militaires mis à la disposition de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts (0,27 M€) ;
- les taxes aéronautiques (0,31 M€) ;
- le fonctionnement courant des UIISC (6,38 M€) ;
- les prestations intellectuelles réalisées dans le cadre des opérations immobilières imputées sur le titre 3 (études et maîtrise d'œuvre) (0,01 M€).

Ces différents postes de dépenses sont détaillés ci-dessous, à l'exception des trois derniers, déjà présentés plus haut, dans la partie relative aux coûts transversaux.

Globalement, la consommation d'AE supérieure de 11,3 M€ à la prévision s'explique par l'engagement, au titre du marché de maintenance des avions, des AE affectées et non engagées en 2005 qui ont été régularisées en LFR 2006. S'agissant des CP, l'écart de 4,2 M€ s'explique principalement par l'imputation des dépenses de fonctionnement des UIISC sur l'action 1 (action prépondérante), alors que dans le PAP 2006 elles ne sont budgétées qu'à hauteur de 60% sur l'action 1 du programme et à 40% sur l'action 2, et par des dépenses de maintenance des avions de la sécurité civile supérieures de 2,2 M€ au montant de la ressource.

Fonctionnement courant de la base avions de la sécurité civile (BASC)

Ces dépenses, qui recouvrent notamment la fourniture de fluides et d'énergie, l'entretien immobilier, la maintenance des matériels, l'achat de fournitures et de petit mobilier, la formation et les déplacements, ont été de 1 160 625 €. L'inducteur de coût est le nombre d'ETPT (128) de la BASC valorisé par le coût moyen constaté par agent en 2006, soit sur la base du budget exécuté, 9 067 €. Les dépenses de fonctionnement ont été plus faibles que prévu en raison d'un report d'une partie des crédits en titre 5 afin de participer à la réalisation du bureau d'analyse des vols.

Produit retardant

Le coût de la tonne de produit retardant (aérien et terrestre confondus) est d'environ 1 320 €. Cette hausse du prix de la tonne fait suite à la passation d'un nouveau marché en 2004 et de la hausse des matières premières. L'exécution s'est élevée à 7 707 898 € en AE en raison de la passation d'un marché à bons de commande d'une durée de 4 ans pour l'acquisition de retardants terrestre, aérien et moussant qui a dû être couvert pour son montant minimum pluriannuel.

La consommation de CP a été de 2 799 208 € soit une utilisation d'environ 2 120 tonnes de retardants.

Moyens complémentaires de lutte contre les feux de forêt (Protocole Héphaïstos Intérieur/Défense)

Ce protocole est conçu pour faire face à une aggravation progressive des risques " feux de forêts " dans la zone méditerranéenne (régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, Corse et départements de la Drôme et de l'Ardèche) et a pour objet la mise à disposition par le ministère de la défense de moyens militaires au profit du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. L'exécution n'a été que de 265 346 € en raison d'une saison feux 2006 de faible intensité qui n'a pas nécessité de mise à disposition importante de moyens militaires.

Location d'un hélicoptère bombardier d'eau pour la saison feux

Le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire recourt, depuis la saison feux 2004, à la location d'un hélicoptère bombardier d'eau (HBE) pour compléter son dispositif de lutte contre les feux de forêts en Corse. Le montant de la location, estimé à 4 000 000 € pour 2006, comprend la mise à disposition d'un équipage et d'une équipe de maintenance pour 150 heures de vol entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, soit 26 667 €/heure de vol. La durée prévue du marché étant de 4 ans, le montant de l'autorisation d'engagement pour 2006 était fixé à 16 000 000 €. Seuls 4 159 185 € ont été engagés et 4 096 721 € payés, des pénalités ayant été appliquées au titulaire du marché.

En effet, le cahier des charges de l'appel à concurrence a été modifié pour ouvrir la concurrence et retenir éventuellement un dispositif jumelé de deux hélicoptères bombardiers d'eau disposant d'une capacité unitaire d'emport moindre. Ce dispositif jumelé, qui devait être expérimenté sur une saison feux, n'a néanmoins pas pu être retenu car il s'est avéré beaucoup plus coûteux que la location d'un hélicoptère lourd bombardier d'eau.

Les AE non utilisées ont été redéployées pour permettre l'acquisition d'un 12^{ème} Canadair.

Maintenance des avions de la sécurité civile

L'actuel marché de maintenance des aéronefs de la sécurité civile a été passé pour une durée d'exécution ferme de quatre ans du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2008. Pour 2006, ce marché couvre l'ensemble des prestations de mise en œuvre et de maintien en condition opérationnelle de la flotte Canadair (11 avions), Tracker (10 avions puis 9 à partir du 30 septembre) et Beechcraft King 200 (3 avions) de la direction de la défense et de la sécurité civiles.

Les deux nouveaux avions polyvalents de la DDSC (Dash 8), livrés en juin 2005 et en mai 2006 ne sont pas concernés par ce marché puisque l'opération d'achat de ces avions comprend la mise en œuvre et le maintien en condition opérationnelle des appareils jusqu'au 31 décembre 2007.

Le montant annuel payé, qui varie suivant le nombre d'heures de vol effectuées et celui des problèmes techniques constatés, est en moyenne de 30 M€. L'exécution en CP a été de 30 227 180 €.

Carburant aérien

Le montant de la dotation, soit 2 690 000 €, a été calculé sur la base d'un prix moyen du litre de 0,55 € pour une consommation de 4 890 909 litres, correspondant à une saison feux moyenne. En raison de la forte hausse du prix du brent, l'exécution des dépenses de carburant aérien s'est élevée à 3 410 899 €.

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	10 855 564	4 556 049	29 762 564	2 796 215
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		106 420		106 420

Les crédits d'investissement de l'action 1 relative à la participation de l'Etat à la lutte contre les feux de forêts couvrent :

- l'acquisition d'aéronefs ;
- le renouvellement du parc des véhicules spécialisés des UIISC (2,03 M€) ;
- l'acquisition de matériels spécifiques de lutte contre les feux de forêts pour les unités d'intervention et d'instruction de la sécurité civile (0,18 M€) ;
- la création d'un bureau d'analyse des vols à la BASC (0,29 M€) ;
- les travaux immobiliers (0,40 M€), ces derniers étant présentés dans la partie relative aux coûts transversaux.

La faiblesse de la consommation, eu égard au montant de la prévision, s'explique par le transfert au service des programmes aéronautiques (SPAé) du ministère de la défense des crédits relatifs à l'acquisition des aéronefs et des équipements aéronautiques de la sécurité civile.

ACQUISITION D'AERONEFS**Maintien en condition opérationnelle des deux nouveaux avions polyvalents de la DDSC (Dash 8)**

La nécessité de remplacer les deux avions Fokker 27, appareils anciens dont le coût de maintenance à l'heure de vol était devenu très élevé et l'indisponibilité importante, a abouti à la notification, le 1^{er} avril 2004, du marché d'acquisition de deux nouveaux avions de type DASH 8, bombardiers d'eau et transporteurs de passagers et de fret. Ce marché a été passé par le ministère de la défense (service des programmes aéronautiques).

Le premier appareil a été livré en juin 2005 et la livraison du second a eu lieu en mai 2006. D'un montant total de 58 163 000 €, le marché comprend, outre l'achat, la mise en œuvre et le maintien en condition opérationnelle des appareils jusqu'au 31 décembre 2007. 5 000 000 € de CP ont donc été transférés au ministère de la défense (Service des programmes aéronautiques) à cet effet.

Location vente d'un Canadair

Un marché de location-vente du canadair a été notifié fin 2004 pour un coût de 23 780 000 €. 2 380 000 € ayant été payés au 31 décembre 2005 au titre de la location, le montant des dépenses pour 2006, soit 21 400 000 €, correspond à l'acquisition de l'appareil et solde le marché. 21 400 000 € ont donc été transférés au ministère de la défense (service des programmes aéronautiques).

Remplacement d'un Canadair et d'un Tracker

Suite aux accidents mortels de l'été 2005, il a été décidé de remplacer les appareils perdus dans les meilleurs délais. Les moyens nécessaires au lancement du marché relatif au 11^{ème} Canadair ont été dégagés en gestion 2005. 8 M€ d'autorisations d'engagement ont été inscrits au PLF 2006 pour l'achat d'un Tracker.

Pour optimiser l'action des moyens aériens de la sécurité civile, le Gouvernement a décidé l'acquisition d'un douzième bombardier d'eau amphibie, pour un montant estimé de 25 M€ en AE et CP, et a donc retiré le projet d'acquisition d'un Tracker. Les 8 M€ d'AE inscrits en LFI 2006 ont donc été redéployés sur ce projet d'acquisition du 12^{ème} Canadair.

EQUIPEMENTS ET MATERIELS**Parc des véhicules spécialisés des UIISC**

Dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle de renouvellement de la flotte des véhicules lourds de lutte contre les feux de forêts, un effort particulier a été fait sur l'acquisition de nouveaux équipements automobiles pour les UIISC. Ainsi un marché d'acquisition de châssis poids lourd 4x4 roues directionnelles a été passé et a permis l'acquisition de 9 châssis

pour un montant unitaire d'environ 219 000 €. Ces châssis seront équipés en 2007 de moyens de lutte contre les incendies. De même, afin de poursuivre le renouvellement des véhicules des sections d'intervention des UIISC, un nouveau châssis pour CCFS (véhicule d'attaque des feux de forêts) a été acquis pour 120 000 €. Le montant total des dépenses relatives au renouvellement du parc de véhicules de lutte contre les feux de forêts a été de 2 032 602 €.

Matériels spécifiques feux de forêts

Un programme d'acquisition de matériels spécifiques de lutte contre les feux de forêts était prévu en 2006. Le montant de ce programme, qui comprend l'achat de matériels de santé, d'intervention, et de soutien de l'homme a été exécuté à hauteur de à 176 737 €.

Base avions de la Sécurité civile

Un bureau d'analyse des vols (BAV) a été créé à la BASC à la suite des accidents de l'été 2005 (2 Trackers et 1 Canadair détruits) afin d'établir une action critique sur chaque vol pour un montant total de 290 984 € dont 106 420 € de logiciels informatiques.

ACTION n° 02 : Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	27 713 665	5 274 836	25 478 130	6 071 025	31 549 155
Crédits de paiement	27 713 665	4 363 836	25 478 130	5 672 103	31 150 233

VENTILATION DES EFFECTIFS

Ont été placés dans cette action 40% de l'effectif total des unités militaires d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, les interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques représentant 40% de leurs missions.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 893 538	2 245 658	3 180 538	2 127 733

Les crédits de fonctionnement de l'action 2 relative aux interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques couvrent :

- une faible quote-part du fonctionnement courant des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (0,09 M€)
- l'habillement des UIISC (0,48 M€) ;
- l'achat de matériels de restauration pour les UIISC (0,05 M€) ;
- les prestations réalisées dans le cadre des opérations immobilières imputées sur le titre 3 (études et maîtrise d'œuvre), pour 1,18 M€.

Ces dépenses présentent un caractère transversal et sont donc traitées dans la partie " Coûts synthétiques transversaux " du programme.

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits de fonctionnement de l'action 2 couvrent également l'acquisition de matériels spécialisés (0,23 M€) et de matériels technologiques (0,10 M€).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	1 381 298	3 825 367	1 183 298	3 544 370

Les crédits d'investissement de l'action 2 relative aux interventions spécialisées sur autres catastrophes naturelles et technologiques couvrent les dépenses liées :

- à l'acquisition de véhicules banalisés des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (1,19 M€) ;
- à l'acquisition de matériels de campement et de couchage (0,16 M€) ;
- aux travaux immobiliers (0,13 M€).

Ces trois dépenses sont traitées dans la partie " Coûts synthétiques transversaux " du programme.

Ils couvrent également l'achat de matériels technologiques dont l'exécution a été de 2 056 737 €. Cette hausse importante s'explique par la passation d'un marché relatif à la fourniture d'équipements radios numériques compatibles de l'Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions (INPT) et d'accessoires associés dans le cadre du déploiement d'ACROPOL. 1,909 M€ d'AE ont été engagées et 1,626 M€ en CP ont été payés au titre de ce marché. Par ailleurs, le programme d'achat de matériels de détection, d'analyse et de protection estimé à 380 000 € en LFI, a été exécuté à hauteur de 336 549 €.

ACTION n° 03 : Secours à personne par hélicoptère

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	25 399 587	45 800 046	22 118 415	8 516 856	30 635 271
Crédits de paiement	25 399 587	41 282 046	22 118 415	8 148 712	30 267 127

VENTILATION DES EFFECTIFS

Ont été placés dans cette action les personnels du groupement d'hélicoptères de Nîmes et des 22 bases d'hélicoptères, soit 302 ETPT.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 175 621	6 999 217	30 875 621	6 978 291
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>200 000</i>		<i>200 000</i>	

Les crédits de fonctionnement de l'action 3 relative au secours à personne par hélicoptère couvrent :

- le fonctionnement courant du groupement d'hélicoptères de Nîmes et des 22 bases d'hélicoptères (2,81 M€) ;
- la maintenance des hélicoptères de la sécurité civile (0,52 M€) ;
- le carburant des hélicoptères de la sécurité civile (3,62 M€) ;
- les taxes aéronautiques qui sont traitées dans la partie relative aux coûts synthétiques transversaux (0,03 M€).

La " sous-consommation " apparente des crédits de fonctionnement s'explique principalement par le transfert vers la structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense (SIMMAD) des crédits relatifs au maintien en condition opérationnelle des hélicoptères de la sécurité civile.

Fonctionnement courant de la division technique de Nîmes et des 22 bases d'hélicoptères

Ces dépenses recouvrent notamment la fourniture de fluides et d'énergie, l'entretien immobilier, les fournitures et le petit mobilier, la formation et les déplacements.

Elles ont été exécutées à hauteur de 939 292 € pour les 22 bases hélicoptères et de 1 867 924 € pour le groupement d'hélicoptères de la sécurité civile, soit un total de 2 807 216 €. L'inducteur de coût est le nombre d'ETPT de l'action valorisé par le coût moyen constaté par agent en 2006, soit sur la base du budget exécuté, 9 295 €. Des économies sur le fonctionnement ont été réalisées en 2006 car les dépenses d'habillement ont été moindres que prévu.

Maintenance hélicoptères

Le groupement d'hélicoptères de la DDSC à Nîmes possède la capacité technique pour assurer l'essentiel de la maintenance des niveaux techniques d'intervention 1 et 2 de son parc d'hélicoptères composé de 40 appareils.

Dans un souci de rationalisation, la DDSC s'est associée pour l'essentiel de la couverture de ses besoins de réparation et de rechange d'équipements aéronautiques aux marchés négociés de maintenance aéronautique des aéronefs de la défense similaires aux siens, au travers de la SIMMAD (structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense).

En 2006, la DDSC a lancé une politique de recherches d'économies sur les coûts de maintenance en limitant l'activité des hélicoptères que l'on pouvait considérer comme non prioritaire. En particulier, l'utilisation des hélicoptères pour des missions de liaison ou pour du travail aérien a été réduite. Il a donc été prévu de mettre fin aux quotas alloués *a priori* pour des activités " accessoires " (participation à des manifestations, sécurité routière, missions au profit d'associations, ...). Enfin, les termes du marché de maintenance ont été revus en calculant l'heure de vol sur la base du temps technique, à savoir la mise en marche jusqu'à l'arrêt du moteur et non plus de " cale à cale ". 16 M€ ont été transférés à la SIMMAD, et 524 661 € ont été consommés par le groupement d'hélicoptères de Nîmes pour la maintenance.

Carburant aérien

Le montant de la dotation, soit 2 690 000 €, a été calculé sur la base d'un prix moyen du litre de 0,55 € pour une consommation de 4 890 909 litres, correspondant à une saison feux moyenne. En raison de la forte hausse du prix du brent, l'exécution des dépenses de carburant aérien s'est élevée à 3 615 535 €.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	14 074 425	1 517 639	9 856 425	1 170 421
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>350 000</i>		<i>350 000</i>	

Les dépenses d'investissement de l'action 3 " Secours à personne par hélicoptère " couvrent :

- l'acquisition d'aéronefs et de matériels aéronautiques ;
- le renouvellement du parc de véhicules du groupement d'hélicoptères de Nîmes et des 22 bases (0,14 M€) ;

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- l'immobilier du groupement et des bases (1,03 M€), déjà présenté dans la partie relative aux coûts transversaux.

La sous-consommation des crédits d'investissement s'explique principalement par le transfert vers le service des programmes aéronautiques du ministère de la défense (SPAé) des crédits relatifs à l'acquisition d'aéronefs et de matériels aéronautiques.

ACQUISITION D'AERONEFS ET DE MATERIELS AERONAUTIQUES**Équipements opérationnels des hélicoptères EC 145**

L'acquisition de l'hélicoptère EC145 a permis de renouveler la flotte d'hélicoptères de la DDSC et de faire ainsi un saut qualitatif important, mais l'enveloppe allouée au programme " Dragon ", n'a pas permis, dès le départ, l'acquisition de tous les équipements indispensables à la réalisation des missions opérationnelles confiées à la DDSC. L'acquisition de ces équipements s'effectue au moyen de quatre marchés :

- un marché d'acquisition de 32 radars météo ;
- un marché portant sur les améliorations techniques de l'appareil, avec notamment la mise en place d'un enregistreur de vol ;
- un marché d'acquisition d'équipements opérationnels (floteurs pour interventions en mer, élingues, ...) ;
- un marché d'acquisition de treuils pour le sauvetage des personnes en détresse.

Le montant total de ces marchés, dont les paiements s'échelonnent, pour le marché de modifications techniques, jusqu'en 2010, est de 18,44 M€. Les 2 020 000 € transférés au SPAé ont permis d'assurer en 2006 les paiements de ces marchés, la notification tardive du marché de modifications techniques des hélicoptères EC 145 (26 janvier 2006) ayant minoré de 4 M€ le montant du besoin du CP initialement prévu.

Entraîneur de vol

Les nouvelles normes européennes (qui imposent que les qualifications de la direction générale de l'aviation civile soient délivrées dans des centres homologués) et l'arrivée de l'EC145 ont conduit la DDSC à acquérir un entraîneur de vol qui, outre les économies qu'il engendrera quant au coût des formations, apportera un réel progrès à la sécurité des vols.

D'un montant total de 3,81 M€, il prévoit une tranche ferme portant sur l'acquisition et trois tranches conditionnelles portant sur la maintenance de l'appareil jusqu'en 2009. Le montant à payer en 2006 sur la base du marché notifié en septembre 2005 est de 2 730 000 €. Ces crédits ont été transférés au SPAé.

RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES

Un programme de renouvellement de 19 véhicules anciens était prévu en 2006 au bénéfice du groupement d'hélicoptères de Nîmes et des bases d'hélicoptères. Le coût de ce programme est estimé à 170 000 €. L'exécution a été de 140 621 € car des véhicules légers et donc moins onéreux ont été acquis.

ACTION n° 04 : Neutralisation des engins explosifs

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	22 593 731	11 137 826	21 829 878	10 697 635	32 527 513
Crédits de paiement	22 593 731	7 677 826	21 829 878	9 189 787	31 019 665

VENTILATION DES EFFECTIFS

Sont compris dans cette action les personnels des 20 centres et 6 antennes de déminage, soit 311 ETPT.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 558 235	5 930 916	3 558 235	5 614 225

Les crédits de fonctionnement de l'action 4 relative à la neutralisation des engins explosifs couvrent le fonctionnement courant des 20 centres et 6 antennes de déminage (3,77 M€), ainsi que les prestations intellectuelles réalisées dans le cadre d'opérations immobilières traitées dans la partie sur les coûts synthétiques transversaux (0,26 M€). La différence entre la prévision et la consommation résulte de l'imputation sur le titre 3 des achats de matériels techniques dont le coût unitaire est inférieur à 10 000 €, qui avaient été budgétés en titre 5 dans le PAP (1,58 M€).

Fonctionnement courant des centres et antennes

Les dépenses de fonctionnement courant des 20 centres et 6 antennes de déminage couvrent notamment la fourniture de fluides et d'énergie, l'entretien immobilier, les fournitures et le petit mobilier, la formation, les contrats d'entretien de sites de stockage, les déplacements relatifs aux interventions réalisées sur engins explosifs improvisés, voyages officiels et engins de guerre.

Les dépenses de fonctionnement courant des centres et antennes de déminage ont été estimées à 3 587 500 €. Il a été consommé 3 771 911 € qui se décomposent de la manière suivante :

- 1,163 M€ pour le fonctionnement des centres et antennes,
- 1,024 M€ pour les frais de déplacement et d'hébergement,
- 1,431 M€ pour la maintenance du parc auto, l'entretien des sites de stockage, les alarmes des centres de déminage et les prestations de travaux de destruction des engins de guerre,
- 0,153 M€ de frais d'études auprès de l'INERIS.

L'inducteur de coût est le nombre d'ETPT de l'action valorisé par le coût moyen constaté par agent en 2006, soit sur la base du budget exécuté 12 128 €. Cette augmentation du ratio par rapport à la prévision s'explique par les frais engendrés par la mise en place de l'école de déminage à Essey-et-Maizerais, notamment en matière de frais d'hébergement, de restauration et de déplacement.

Acquisition de matériels techniques légers

1 585 451 € ont été consommés en 2006. Les principales acquisitions ont été :

- 190 059 € d'habillement,
- 112 000 € de matière active (détonateurs, explosifs, ...),
- 142 539 € de matériels NRBC (tubes réactifs, tenues légères de décontamination, bouteilles 9l 300b, ...),
- 225 509 € de matériels dédiés au ramassage des munitions (détecteurs de métaux, magnétomètres, explosif radiocommandé, ...),
- 915 344 € de matériels pour objets suspects (tenues légères de protection, système de transmission d'image RX, casques de protection, ...).

Le solde des crédits consommés, soit 256 863 €, correspond aux dépenses de prestations intellectuelles réalisées dans le cadre des opérations immobilières.

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

— DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	7 229 591	4 766 719	3 769 591	3 575 562
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>350 000</i>		<i>350 000</i>	

Les crédits d'investissement de l'action 4 relative aux interventions sur engins explosifs couvrent l'acquisition de véhicules (0,43 M€) et de matériels techniques (1,60 M€) pour le service du déminage, ainsi que les dépenses immobilières, traitées dans la partie relative aux coûts transversaux (1,55 M€).

Acquisition de véhicules

Afin de prendre en compte l'élargissement des missions des personnels transférés de la police nationale au traitement des munitions de guerre, 7 véhicules munis d'équipements spécifiques ont été renouvelés. De même, avec l'implantation de l'école de déminage à Essey-et-Maizerais, deux véhicules de 9 places ont été achetés pour le ramassage des stagiaires dans 3 zones, ce qui va générer des économies de déplacement. Enfin, a été acheté pour 44 000 € un véhicule Trafic équipé EEI (colis suspects) pour les centres de Châlons et Arras. Au total, 428 038 € ont été consommés.

Acquisition de matériels techniques

1 596 429 € ont été consommés en 2006. Les principales acquisitions ont été :

- 618 815 € de matériels spécialisés (chariots élévateurs, tracteur avec bras et rotor, machine à lever le doute,...),
- 977 614 € de matériels pour objets suspects (tenues lourdes de protection, robots de déminage TEODOR, ...).

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

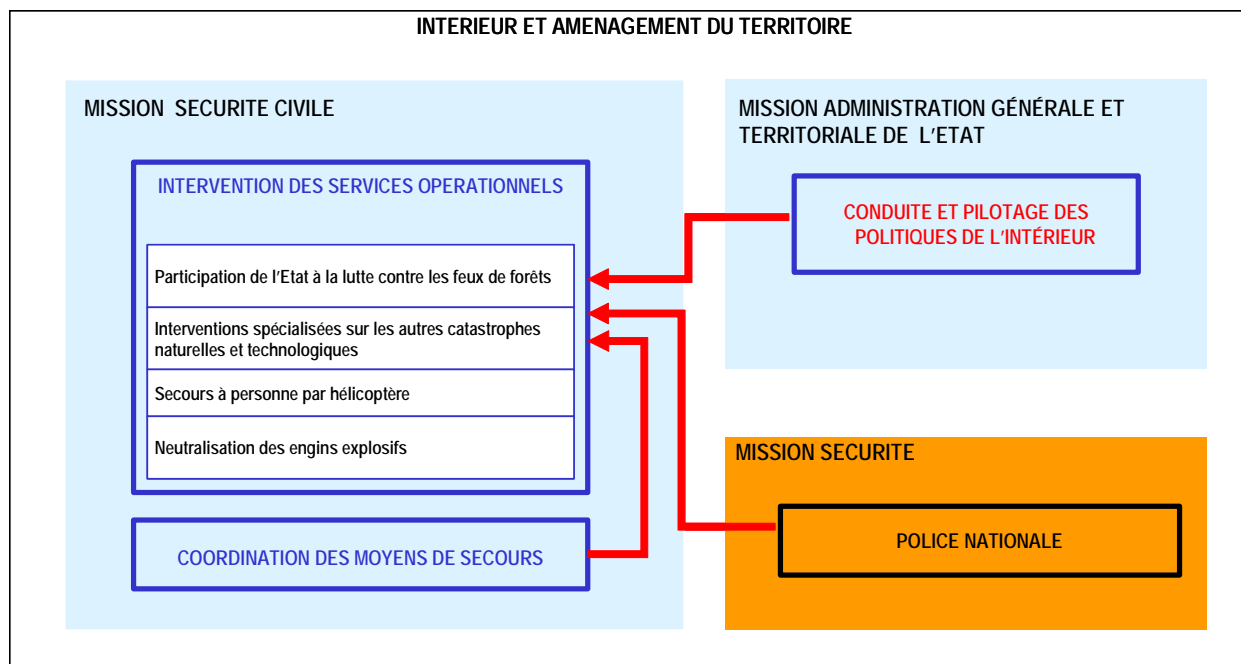
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts *a posteriori* a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | ANALYSE DES COÛTS

VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	127 300 976	127 300 976	140 692 692
Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	32 077 501	32 077 501	39 174 963
Secours à personne par hélicoptère	66 681 633	66 681 633	75 554 592
Neutralisation des engins explosifs	30 271 557	30 271 557	38 621 288
Total	256 331 667	256 331 667	294 043 535

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION**Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	99 493 070		99 493 070	-27 807 906	
Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	31 150 233		31 150 233	-927 268	
Secours à personne par hélicoptère	30 267 127		30 267 127	-36 414 506	
Neutralisation des engins explosifs	31 019 665		31 019 665	+748 108	
Total	191 930 095		191 930 095	-64 401 572	

ANALYSE DES RÉSULTATS

Il n'y a pas de ventilation interne au programme. Les écarts constatés entre dépenses directes exécutées et prévision résultent donc de l'évolution des ressources disponibles (mises en réserve effectuées tant en titre 2, qu'en hors titre 2, mouvements de crédits ayant affecté les dotations des programmes en cours d'année).

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	99 493 070	+12 961 627	112 454 697	-28 237 995	
Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	31 150 233	+6 920 441	38 070 674	-1 104 289	
Secours à personne par hélicoptère	30 267 127	+8 152 518	38 419 645	-37 134 947	
Neutralisation des engins explosifs	31 019 665	+7 402 471	38 422 136	-199 152	
Total	191 930 095	+35 437 057	227 367 152	-66 676 383	

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-35 437 057
Coordination des moyens de secours (Mission « Sécurité civile »)	-22 237 857
Police nationale (Mission « Sécurité »)	-355 180
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	-12 844 020

D'un point de vue méthodologique, les règles et conventions adoptées lors de la préparation du PAP 2006 ont été conservées.

La plupart des dépenses de l'action « soutien à la politique de sécurité civile » du programme « Coordination des moyens de secours » ont été reventilées au prorata du temps de travail que les agents consacrent à chacune des actions du programme, soit :

- 20% pour l'action « participation de l'Etat à la lutte contre les feux de forêts »,
- 10% pour l'action « interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques »,
- 20% pour l'action « secours à personne par hélicoptère »,
- 20% pour l'action « neutralisation des engins explosifs ».

Par ailleurs, à partir de cette action « soutien à la politique de sécurité civile », le déversement relatif aux dépenses des sapeurs-pompiers mis à disposition de la Sécurité civile par les Services départementaux d'incendie et de secours est effectué sur la base de l'affectation de ces sapeurs-pompiers dans les différentes actions.

Le programme « Intervention des services opérationnels » bénéficie également de prestations de soutien du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », dont la part est calculée au prorata des effectifs et, à la marge, en matière d'action sociale, de l'action « Commandement, ressources humaines et logistique » du programme « Police nationale ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats obtenus après déversements externes sont, pour l'ensemble du programme, équivalents aux prévisions et reflètent globalement l'évolution des ressources disponibles par rapport aux prévisions.

Ainsi une partie importante des ressources du programme est transférée au ministère de la défense vers les programmes « Equipement des forces » et « Préparation et emploi des forces » pour financer tout ce qui relève de la maintenance et de l'acquisition de moyens aériens. Les ouvertures et annulations découlant des transferts de crédits en gestion se traduisent par une diminution de 48,4 M€ des crédits de paiement du programme.

Le montant du programme en dépenses complètes s'établit à 227 M€ au terme de l'exécution 2006.

Intervention des services opérationnels

Programme n° 161 | ANALYSE DES COÛTS

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE**Avertissement**

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Participation de l'État à la lutte contre les feux de forêts	113 035 975	0	+12 616 015	125 651 990	
Interventions spécialisées sur les autres catastrophes naturelles et technologiques	28 678 856	0	+6 741 459	35 420 315	
Secours à personne par hélicoptère	32 623 221	0	+7 827 635	40 450 856	
Neutralisation des engins explosifs	29 323 989	0	+7 077 638	36 401 627	
Totaux	203 662 041	0	+34 262 747	237 924 788	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-34 262 747
Coordination des moyens de secours (Mission « Sécurité civile »)	-20 869 761
Police nationale (Mission « Sécurité »)	-360 367
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	-13 032 619

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les coûts directs des actions du programme comprennent des charges ayant donné lieu à décaissement (constituées pour plus de la moitié de charges de personnel, et à un degré moindre, de charges de fonctionnement) et des charges non décaissées recensées et calculées en fin d'exercice (pour l'essentiel les charges à payer rattachées aux exercices 2005 et 2006 et les dotations aux provisions pour charges, nettes des reprises).

Les charges à payer à rattacher à l'exercice 2005 n'ayant pas été recensées par programme et action, leur répartition a été opérée selon une clé statistique basée sur le même recensement opéré en fin d'exercice 2006.

Les ventilations externes ont été opérées selon les mêmes règles que celles adoptées pour les dépenses complètes, ce qui conduit à un coût complet du programme de 239 M€.

PROGRAMME 128

COORDINATION DES MOYENS DE SECOURS

MINISTRE CONCERNÉ : NICOLAS SARKOZY, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	50
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	52
Rappel de la présentation du programme	60
Objectifs et indicateurs de performance	62
Justification au premier euro	65
Opérateurs	80
Analyse des coûts du programme et des actions	83

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Henri MASSE *

Directeur de la défense et de la sécurité civiles

Responsable du programme n° 128 : Coordination des moyens de secours

(*) Christian de LAVERNEE a eu la responsabilité du programme jusqu'au 15 mai 2006.

Le premier objectif stratégique de ce programme consiste à optimiser la gestion de crise par la mobilisation proportionnée et articulée de moyens de défense et de sécurité civiles.

La lutte contre les feux de forêts est ainsi présentée à titre d'illustration. Grâce à la stratégie globale, conjuguant moyens aériens surveillant les massifs sensibles et attaquant directement les feux déclarés et forces terrestres d'Etat ou départementales quadrillant le terrain, mais aussi des interventions des services de police et de gendarmerie, la saison feux 2006, malgré une configuration climatique plutôt risquée, n'a enregistré que 5 200 hectares de surfaces brûlées dans les départements méditerranéens, contre une moyenne décennale de 17 000 hectares.

Le second grand objectif stratégique consiste à garantir, par le soutien aux investissements, notamment de normalisation, ainsi que par une activité de recommandation normative et de formation, la coordination des acteurs du secours.

Le circuit comptable du fonds d'aide à l'investissement des SDIS (FAI) a été simplifié en 2006 pour tenir compte des observations du Parlement et de la Cour des comptes sur les délais occasionnés par le processus de programmation et le circuit financier, et aussi pour minimiser les effets de saupoudrage de l'intervention de l'Etat. A cet égard, il faut noter l'exécution soutenue du FAI en 2006, qui résulte de deux actions menées par la direction de la défense et de la sécurité civiles, à savoir une simplification du circuit comptable et une forte sensibilisation des ordonnateurs secondaires.

En ce qui concerne la sécurisation des sapeurs-pompiers en intervention, l'ensemble des informations recueillies démontre que les actions de prévention, les analyses d'accidents et la mobilisation des SDIS conduites par le Bureau Prévention Enquête Accident de la DDSC (BPAE), ainsi que l'intégration des principes de sécurité dans les actions de l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et du bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements de la DDSC (BMSPFE), ont un fort impact. Le travail d'amélioration et de fiabilisation de la collecte des données conduit par le BPAE en 2006 devrait permettre d'affiner l'indicateur relatif à l'accidentologie dans les prochains projets annuels de performances.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Optimiser la mise en oeuvre des colonnes de renforts prévisionnelles et curatives

-INDICATEUR 1.1 : Indices de mobilisation des colonnes de renforts prévisionnelles et curatives

■ OBJECTIF 2 : Améliorer la préparation des acteurs de la gestion des crises à la protection des populations

-INDICATEUR 2.1 : Taux de formation des acteurs de gestion de crise (préfectures)

OBJECTIF 3 : Promouvoir les orientations prioritaires de la Sécurité civile par le renforcement de la sécurité des sapeurs pompiers en intervention et l'harmonisation des moyens des services départementaux d'incendie et de secours

- INDICATEUR 3.1 : Accidentologie des sapeurs-pompiers en service commandé
- INDICATEUR 3.2 : Nombre de départements bénéficiant d'une subvention du fonds d'aide à l'investissement des SDIS pour le développement de l'infrastructure de communication commune police-SDIS

OBJECTIF 4 : Optimiser l'efficacité de l'action support du programme

- INDICATEUR 4.1 : Coût de l'action support / coût total de la mission (hors crédits d'intervention relatifs aux secours d'extrême urgence et aux colonnes de renfort)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Préparation et gestion des crises	1 873 890	1 707 793	1 001 377	1 771 536	6 354 596	6 354 596
02	Coordination des acteurs de la sécurité civile	1 841 170	7 375 207		155 042 448	164 258 825	164 258 825
03	Soutien à la politique de sécurité civile	28 229 860	9 655 179	741 243	41 394	38 667 676	38 669 182
Totaux		31 944 920	18 738 179	1 742 620	156 855 378	209 281 097	209 282 603

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	31 944 920	177 336 177	209 281 097
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-13 490 000	+34 192 799	+20 702 799
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	18 454 920	211 528 976	229 983 896

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Préparation et gestion des crises	1 873 890	1 707 793	1 001 377	1 771 536	6 354 596	6 354 596
02	Coordination des acteurs de la sécurité civile	1 841 170	7 375 207		152 892 448	162 108 825	162 108 825
03	Soutien à la politique de sécurité civile	28 229 860	9 655 179	741 243	41 394	38 667 676	38 669 182
Totaux		31 944 920	18 738 179	1 742 620	154 705 378	207 131 097	207 132 603

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	31 944 920	175 186 177	207 131 097
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-13 490 000	+67 529 882	+54 039 882
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	18 454 920	242 716 059	261 170 979

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Préparation et gestion des crises	5 606	2 420 444	825 306	41 983 691	45 235 047
02	Coordination des acteurs de la sécurité civile	509 286	10 586 141	1 352 716	123 143 925	135 592 068
03	Soutien à la politique de sécurité civile	16 551 965	12 568 433	3 164 498	2 829 500	35 114 396
Totaux		17 066 857	25 575 018	5 342 520	167 957 116	215 941 511

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Préparation et gestion des crises	5 606	2 220 164	821 464	42 729 264	45 776 498
02	Coordination des acteurs de la sécurité civile	509 286	9 133 116	537 585	140 315 149	150 495 136
03	Soutien à la politique de sécurité civile	16 551 965	11 800 580	3 112 349	2 583 428	34 048 322
Totaux		17 066 857	23 153 860	4 471 398	185 627 841	230 319 956

Coordination des moyens de secours

Programme n° 128 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Préparation et gestion des crises	6 693 096
02	Coordination des acteurs de la sécurité civile	153 024 526
03	Soutien à la politique de sécurité civile	31 953 635
Total		191 671 257

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Préparation et gestion des crises	132 003	5 753 443		58 081 924	63 967 370
02	Coordination des acteurs de la sécurité civile	10 358 785	6 475 309		117 438 435	134 272 529
03	Soutien à la politique de sécurité civile	19 051 114	8 212 627	382 178		27 645 919
Totaux		29 541 902	20 441 379	382 178	175 520 359	225 885 818

Coordination des moyens de secours

Programme n° 128 CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		31 944 920	17 066 857		31 944 920	17 066 857
Rémunérations d'activité		12 772 799	11 381 523		12 772 799	11 381 523
Cotisations et contributions sociales		18 756 422	5 544 909		18 756 422	5 544 909
Prestations sociales et allocations diverses		415 699	140 425		415 699	140 425
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		18 738 179	25 575 018		18 738 179	23 153 860
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		11 414 435	18 549 969		11 414 435	16 520 312
Subventions pour charges de service public		7 323 744	7 025 049		7 323 744	6 633 548
Titre 5. Dépenses d'investissement		1 742 620	5 342 520		1 742 620	4 471 398
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		1 742 620	4 362 527		1 742 620	4 443 462
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat			979 993			27 936
Titre 6. Dépenses d'intervention		156 855 378	167 957 116		154 705 378	185 627 841
Transferts aux ménages		11 950 831	50 235 921		11 950 831	50 203 871
Transferts aux entreprises			44 597			44 596
Transferts aux collectivités territoriales		143 254 187	84 972 162		141 104 187	84 769 096
Transferts aux autres collectivités		1 650 360	32 704 436		1 650 360	50 610 278
Totaux hors FDC et ADP		209 281 097			207 131 097	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-13 490 000			-13 490 000	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+34 192 799			+67 529 882	
Totaux (*)		229 983 896	215 941 511		261 170 979	230 319 956

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		1 506	63 016		1 506	63 016
Totaux		1 506	63 016		1 506	63 016

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

— DÉCRETS DE DÉPENSES ACCIDENTELLES

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/11/2006		2 866 318		2 866 318				

— DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/10/2006		49 075		49 075				

— DÉCRETS DE VIREMENT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2006		417 460		417 460				

— DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006						308 963		308 963
02/08/2006						1 532 799		1 552 630

— ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		130 731		130 731	0	0	0	0
31/03/2006		1 080 393		35 030 393	0	0	0	0

Coordination des moyens de secours

Programme n° 128 | CRÉDITS DU PROGRAMME

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/06/2006	0	41 000	0	41 000				
05/07/2006	0	7 109	0	7 109				
03/12/2006	0	423	0	423				
03/01/2007	0	14 484	0	14 484				

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		31 427 568		30 834 482	13 490 000		13 490 000	

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES²

Avertissement

Il est indiqué de se référer au tome II de l'annexe au projet de loi de finances pour 2007 « Évaluation des voies et moyens » pour une information plus précise sur la méthode de chiffrage des dépenses fiscales renseignées. Il est précisé, en particulier, que l'évaluation initiale pour 2006 a été construite sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2006 et que, dès lors, elle peut, le cas échéant, ne pas être directement comparable à l'évaluation finalement réactualisée pour 2006.

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
<i>Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires</i>			
120123 Exonération des vacances horaires et de l'allocation de vétérance versées aux sapeurs pompiers volontaires <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 260.000 Ménages</i>	20	20	25

² Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier, telles que précisées dans le projet annuel de performances. Lorsque le programme de rattachement d'une dépense fiscale a été modifié depuis les PAP pour 2006, cette dernière est présentée dans les RAP 2006 conformément à cette imputation améliorée. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure dans le tableau, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de ce document. Dans ce dernier cas, le lecteur pourra se reporter au PAP ou au tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens » associés au PLF 2007, où il trouvera une première actualisation de l'estimation pour 2006.

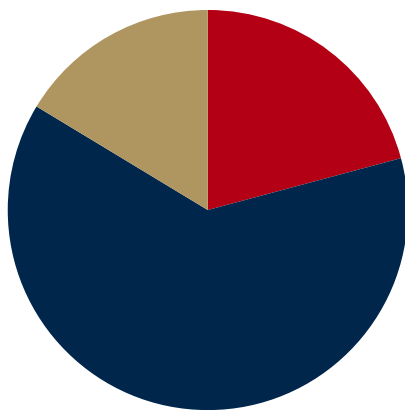
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Préparation et gestion des crises	45 235 047	45 776 498
02	Coordination des acteurs de la sécurité civile	135 592 068	150 495 136
03	Soutien à la politique de sécurité civile	35 114 396	34 048 322
Totaux		215 941 511	230 319 956

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (20,95%)
- Action n°02 (62,79%)



- Action n°03 (16,26%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les risques sont à notre époque tels que leur anticipation, leur prévention et la réponse qui doit être apportée par les pouvoirs publics lorsqu'ils se concrétisent requièrent une forte coordination.

Le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire anime la politique nationale de défense et de sécurité civiles et coordonne l'action des différents acteurs qui contribuent à sa mise en œuvre, afin de mieux répondre aux menaces et risques en les anticipant davantage.

L'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, opérateur participant à la mise en œuvre du programme, contribue à la réalisation de l'action 2 " Coordination des acteurs de la sécurité civile ".

Ce programme est structuré en trois actions. Les deux premières concernent les fonctions de préparation et de gestion des crises et de coordination de l'ensemble des acteurs nationaux et locaux de sécurité civile, la troisième regroupe les fonctions de soutien administratif et logistique des deux programmes de la mission.

L'action 1 : " Préparation et gestion des crises " correspond aux activités de prospective et d'identification des risques et menaces potentiels ou avérés, et à la préparation et la coordination des différents acteurs et moyens avant, pendant et après la crise. Elle fait intervenir l'ensemble de la sous-direction de la gestion des risques qui comporte en son sein le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises ;

L'action 2 : " Coordination des acteurs de la sécurité civile " correspond aux activités de coordination et de formation des acteurs de sécurité civile (services départementaux d'incendie et de secours et associations de sécurité civile). Elle fait intervenir l'ensemble de la sous-direction des sapeurs-pompiers et des acteurs du secours ;

L'action 3 : " Soutien à la politique de sécurité civile " reprend toutes les fonctions de soutien général de la mission. Elle retrace les activités d'état-major et les services de la sous-direction de l'administration et de la logistique, qui assure les fonctions de maintenance et de support général.

Le responsable du programme est le directeur de la défense et de la sécurité civiles.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Préparation et gestion des crises
- ACTION n° 02 : Coordination des acteurs de la sécurité civile
- ACTION n° 03 : Soutien à la politique de sécurité civile

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Optimiser la mise en oeuvre des colonnes de renforts prévisionnelles et curatives (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 1.1 : Indices de mobilisation des colonnes de renforts prévisionnelles et curatives

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Colonnes prévisionnelles	ratio	0.13	0.08	0.15	0.15	0.04	0.19
Colonnes curatives	ratio	0.09	0.12	0.04	0.04	0.04	0.03

Commentaires techniques :

Source des données : Bureau de la coordination interministérielle (BCI) de la sous-direction de la gestion des risques (SDGR).

Numérateurs : cumul des jours d'engagement des colonnes.

Dénominateurs : cumul sur l'ensemble de la saison feux des risques très sévères.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2006, malgré des risques climatiques plutôt élevés, la saison " feux de forêts " n'a pas donné lieu à des feux importants. Les indices de mobilisation des colonnes de renforts prévisionnelles et curatives mettent en valeur une prise en compte rigoureuse de la prévision de l'ensemble des facteurs risques "incendie" par une mobilisation prévisionnelle parcimonieuse. Cette anticipation se révèle proche de l'optimum dans la mesure où l'indice de mobilisation des colonnes curatives est conforme à la prévision.

Cet ajustement de l'engagement des colonnes de renfort est intervenu dans un cadre plus large de mise en cohérence de la stratégie préventive et curative sur les feux de forêts. Le guet armé aérien des avions de la direction de la défense et de la sécurité civiles, le quadrillage territorial des services d'incendie, qu'ils soient nationaux ou départementaux et le développement de la prévention et l'intervention des services de police et de gendarmerie ont contribué à ce que 5 200 hectares seulement aient été touchés par le feu en 2006 dans les départements méditerranéens, soit trois fois moins que la moyenne établie sur les dix dernières années.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer la préparation des acteurs de la gestion des crises à la protection des populations (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 2.1 : Taux de formation des acteurs de gestion de crise (préfectures)

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	50		50		52	50

Commentaires techniques :

Sources des données : Bureau de l'analyse et de la préparation aux crises (BAPC) de la sous-direction de la gestion des risques (SDGR).

Numérateur : nombre de stagiaires ayant suivi une formation.

Dénominateur : nombre de stagiaires à former.

Public " préfctures " non captif : 400 stagiaires potentiels.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur n°1 de l'objectif n°2 "taux de formation des acteurs de gestion de crise de préfectures" a été supprimé dans le PAP 2007, celui-ci étant jugé comme un indicateur d'activité et non comme un indicateur de performance.

OBJECTIF n° 3 : Promouvoir les orientations prioritaires de la Sécurité civile par le renforcement de la sécurité des sapeurs pompiers en intervention et l'harmonisation des moyens des services départementaux d'incendie et de secours (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 3.1 : Accidentologie des sapeurs-pompiers en service commandé

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Nombre d'accidents en service commandé / nombre total d'interventions	%	0,55	0,48	0,53		0,53	0,52
Nombre d'accidents en service commandé ayant entraîné un arrêt de travail/nombre total d'interventions	%	0,44	0,24	0,42	0,35	0,27	0,41

Commentaires techniques :

Les données complètes et consolidées ne sont disponibles qu'en juin de l'année n+1. Les données 2006 résultent d'une tendance.

Données centralisées par la sous-direction des sapeurs-pompiers et des acteurs du secours (SDSPAS) et le bureau prévention enquêtes accidents (BPEA) de l'inspection de la défense et de la sécurité civiles (IDSC).

INDICATEUR 3.2 : Nombre de départements bénéficiant d'une subvention du fonds d'aide à l'investissement des SDIS pour le développement de l'infrastructure de communication commune police-SDIS

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
nombre	4	6	10			15

Commentaires techniques :

Le mode de financement en faveur du développement de l'infrastructure de communication commune Police-SDIS (ANTARES) ayant évolué en cours d'année, l'indicateur a été supprimé.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le Bureau Prévention Enquête Accident (BPAE), créé au sein de l'inspection de la défense et de la sécurité civiles, a conduit au cours de l'année 2006 un travail important de fiabilisation des remontées d'information. L'évolution à la hausse de l'indice du nombre d'accidents sur le nombre d'interventions est directement liée à ces travaux et reflète une amélioration de la collecte des données et non une augmentation des accidents. Le 1^{er} sous-indicateur de l'indicateur 3.1 a été supprimé en PLF 2007, dans la mesure où il s'est avéré non auditable car basé sur un système déclaratif.

Cette analyse est confirmée par la stabilité de l'indice du nombre d'accidents de service ayant entraîné un arrêt de travail alors que le nombre d'interventions est en hausse ainsi que par l'étude de mortalité en service qui enregistre une réduction de 37% de la moyenne annuelle sur 2004-2006.

L'ensemble des éléments démontre que les actions de prévention, les analyses d'accidents et la mobilisation des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) conduites par le BPAE ainsi que l'intégration des principes

Coordination des moyens de secours

Programme n° 128 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

de sécurité dans les actions de l'ENSOSP et du Bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements (BMSPF) ont un impact certain.

S'agissant de l'infrastructure de communication commune police (ACROPOL) /SDIS (ANTARES) dont le déploiement constitue l'une des voies de l'interopérabilité des moyens des SDIS, le Gouvernement a souhaité mettre en œuvre une politique volontariste d'aménagement du territoire et d'accompagnement des SDIS dans cette modernisation. Pour cela, l'Etat prend en charge le financement de l'infrastructure du réseau, contribuant de surcroît aux efforts d'équipement des SDIS au travers du Fonds d'Aide à l'Investissement. A compter du PAP 2007, la performance de cet objectif se mesure par le taux d'adhésion des SDIS à ANTARES, qui se substitue à l'indicateur 3.2 de 2006, afin de tenir compte de la mise en œuvre par l'Etat du projet ANTARES.

OBJECTIF n° 4 : Optimiser l'efficacité de l'action support du programme (du point de vue du contribuable)**INDICATEUR 4.1 : Coût de l'action support / coût total de la mission (hors crédits d'intervention relatifs aux secours d'extrême urgence et aux colonnes de renfort)**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%			8,36		10,58	8,30

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur n°1 de l'objectif n°4 " Optimiser l'efficacité de l'action support du programme " a été supprimé dans le PAP 2007, celui-ci étant jugé comme un indicateur d'activité et non comme un indicateur de performance.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Préparation et gestion des crises	1 873 890	4 480 706	6 354 596	1 873 890	4 480 706	6 354 596
02	Coordination des acteurs de la sécurité civile	1 841 170	162 417 655	164 258 825	1 841 170	160 267 655	162 108 825
03	Soutien à la politique de sécurité civile	28 229 860	10 437 816	38 669 182	28 229 860	10 437 816	38 669 182
Totaux		31 944 920	177 336 177	209 282 603	31 944 920	175 186 177	207 132 603

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	31 944 920	177 336 177	209 281 097	31 944 920	175 186 177	207 131 097
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	-13 490 000	+34 192 799	+20 702 799	-13 490 000	+67 529 882	+54 039 882
Totaux	18 454 920	211 528 976	229 983 896	18 454 920	242 716 059	261 170 979

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01	Préparation et gestion des crises	5 606	45 229 441	45 235 047	5 606	45 770 892	45 776 498
02	Coordination des acteurs de la sécurité civile	509 286	135 082 782	135 592 068	509 286	149 985 850	150 495 136
03	Soutien à la politique de sécurité civile	16 551 965	18 562 431	35 114 396	16 551 965	17 496 357	34 048 322
Totaux		17 066 857	198 874 654	215 941 511	17 066 857	213 253 099	230 319 956
Crédits consommés - crédits ouverts		-1 388 063	-12 654 322	-14 042 385	-1 388 063	-29 462 960	-30 851 023

Coordination des moyens de secours

Programme n° 128 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	Dépenses 2006
	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006		
Personnels administratifs		149		150		
Personnels techniques		88		75		
Ouvriers d'Etat		108		101		
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)		6		3		
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)		5		7		
Totaux		356		336	-20	

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	12 772 799	11 381 523	12 772 799	11 381 523
Cotisations et contributions sociales	18 756 422	5 544 909	18 756 422	5 544 909
Prestations sociales et allocations diverses	415 699	140 425	415 699	140 425
<i>FDC et ADP prévus</i>				

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

L'effectif global du programme s'établit à 336 ETPT pour un plafond d'emplois fixé à 356. Les sorties plus dynamiques que prévues expliquent en partie la vacance de 20 postes observée sur le programme.

Ainsi, ce sont 45 départs (hors transferts internes au ministère) qui ont été enregistrés en 2006 dont 9 départs à la retraite. Ils ont eu lieu, pour l'essentiel, en juillet et ont été compensés par 34 entrées (hors transferts internes au ministère) Le nombre de ces dernières est, aussi, plus important que prévu compte tenu du nombre de départs constatés. La répartition par catégorie d'emploi est la suivante :

	Entrées	Sorties	Soldes
Personnels administratifs	22	27	-5
Personnels techniques	12	11	1
Ouvriers d'Etat	0	5	-5
Hauts fonctionnaires, commandement PN	0	2	-2
Personnels administratifs PN	0	0	0
CEA	0	0	0
TOTAL	34	45	-11

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision en ETPT	Transfert de gestion en ETPT	Réalisation en ETPT
01	Préparation et gestion des crises	23		24
02	Coordination des acteurs de la sécurité civile	35		31
03	Soutien à la politique de sécurité civile	298		281
Totaux		356		336

— ÉLÉMENTS SALARIAUX

La mise en œuvre de la LOLF a profondément modifié les modalités de budgétisation de la masse salariale, l'approche par mesures nouvelles étant remplacée par une budgétisation au réel. Cette dernière part de l'exécution de l'année N-2 pour établir la masse salariale de l'année N en prenant en compte les orientations de la gestion N-1 et les hypothèses retenues pour l'exercice N.

Pour le premier projet de loi de finances en mode LOLF (PLF 2006), la base utilisée était ainsi l'exécution 2004. Elle n'était toutefois disponible que par chapitre et il a fallu la transposer dans le nouveau cadre budgétaire des programmes en recourant à des tables de correspondance.

Cette opération a parfois introduit des biais dans la construction de la masse salariale par programme, qui se sont traduits en fin de gestion par des soldes d'exécution positifs. Tel est le cas du programme Coordination des moyens de secours.

En 2006, le coût moyen par agent du programme, calculé en rapportant les rémunérations d'activité (catégorie 21) à la consommation moyenne d'ETPT au cours de l'exercice s'établit à 33 873 € par agent. Ce coût est proche de celui calculable, dans les mêmes conditions, à partir des données du PAP qui est de 35 879 €.

S'agissant des mesures générales, la valeur moyenne du point fonction publique a augmenté de 1,21% en 2006 par rapport à 2005. L'incidence sur la masse salariale du programme a été de 0,255 M€ hors CAS Pensions.

En outre, l'attribution d'un point uniforme au 1er novembre 2006 a représenté 0,003 M€ sur les deux derniers mois de l'année 2006, hors CAS Pensions.

Les mesures catégorielles ministérielles mises en œuvre en 2006 ont été de deux types :

- des mesures statutaires, s'inscrivant dans le cadre général des réformes statutaires engagées au sein du ministère pour un montant total de 0,072 M€. Leur mise en œuvre assurée par la direction des ressources humaines du secrétariat général est relatée globalement dans le rapport annuel de performance du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »,
- des mesures indemnitaires pour un montant total de 0,032 M€ dont l'intégralité de l'enveloppe a été consommée.

Enfin, en 2006, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif est estimé à 1,05%, ce qui a représenté une progression de la masse salariale de 0,080 M€ (hors contribution employeur au CAS Pensions) alors que le GVT négatif est estimé à -0,33%, ce qui a représenté une diminution de la masse salariale de 0,035 M€ (hors contribution employeur au CAS Pensions).

— CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

En 2006, la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » s'est élevée à 2,34 M€ au titre des agents titulaires civils (taux de 50,2%).

Les différentes contributions employeurs au profit du régime des pensions des ouvriers d'Etat se sont élevées à 1,37 M€, dont 0,76 M€ au titre de la subvention d'équilibre.

Les prestations sociales obligatoires distribuées aux agents en 2006 ont représenté, quant à elles, un montant total de 0,14 M€.

DÉPENSES HORS PERSONNEL

Comme sur tous les programmes, une mise en réserve initiale a été opérée dès le début de la gestion, à hauteur de 0,1% des crédits de titre 2 (personnel), soit 0,032 M€ en AE et en CP, et de 5% des crédits hors titre 2, soit 8,867 M€ en AE et 8,759 M€ en CP.

Hors titre 2, la mise en réserve a servi de potentiel d'annulation lorsque la solidarité gouvernementale a été appelée à jouer sur des priorités ou des urgences imprévues (épidémie de chikungunya, lutte contre le risque de pandémie grippale, indemnisation sécheresse,...).

La programmation initiale de l'utilisation des crédits a été élaborée hors crédits mis en réserve, ce qui a eu comme triple effet :

Coordination des moyens de secours

Programme n° 128 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- d'obliger les services à sérier leurs priorités d'emblée ;
- de faciliter les annulations en gestion lorsqu'elles ont été nécessaires ;
- de ménager des ressources complémentaires éventuellement mobilisables par dégel si nécessaire.

En gestion, les mouvements de crédits ont été gérés au niveau du programme, avec répercussion sur les ressources mises à la disposition des entités de gestion (budgets opérationnels de programme et unités opérationnelles) mais sans mise à jour des ressources par action.

Cette gestion de la ressource au niveau du programme porte tant sur les ouvertures et annulations intervenues par décret de transfert, de virement ou d'avance, par arrêté de reports ou par loi de finances rectificative, que sur les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits. Elle permet d'infléchir et d'optimiser l'allocation des ressources du programme en fonction de l'évolution des priorités en cours de gestion.

Au cours de l'année 2006, le programme Coordination des moyens de secours a bénéficié d'ouvertures de crédits par la voie de :

- deux arrêtés de reports, le premier intégrant les crédits reportés du fonds d'aide à l'investissement des SDIS (FAI) (1,08 M€ d'AE et 35,03 M€ de CP) et le second relatif aux fonds de concours rattachés tardivement en 2005 (0,13 M€ en AE et CP hors titre 2) ;
- un décret de transfert pour 0,49 M€ en hors titre 2 (cession de véhicules);
- un décret de dépenses accidentelles ou imprévisibles de 2,87 M€ en hors titre 2 en AE et CP (secours d'extrême urgence et renforts aux sapeurs pompiers) ;
- un décret de virement de 0,42 M€ en hors titre 2 en AE et CP (remboursement des masques de protection contre la grippe aviaire) ;
- la loi de finances rectificative de fin d'année en AE hors titre 2 (31,43 M€ au titre de la régularisation juridique de la bascule de 2005 sur 2006 des anciennes autorisations de programme en autorisations d'engagement) et de 30,83 M€ en CP pour abonder le dispositif exceptionnel d'indemnisation de la sécheresse 2003 ;
- rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits, pour un montant de 0,63 M€ hors titre 2 en AE et CP (prévision de 1,5 M€).

Parallèlement, le programme a également enregistré des annulations de crédits à trois occasions :

- au tout début du printemps (0,31 M€ en AE et CP hors titre 2), au titre de la solidarité gouvernementale dans la lutte contre l'épidémie de chikungunya et le risque de pandémie grippale ;
- au mois d'août (1,53 M€ en AE et 1,55 M€ en CP hors titre 2 pour des dépenses urgentes en faveur des victimes de persécutions antisémites lors de la Seconde Guerre Mondiale, de la lutte contre l'épidémie de chikungunya, du fonds national d'aménagement du territoire,...) ;
- en fin de gestion, lors de la loi de finances rectificative (13,49 M€ en titre 2 en AE et CP). Ces crédits étant ré-ouverts simultanément hors-titre 2 sur le programme 161 « Intervention des services opérationnels » pour compléter les crédits dégagés sur ce programme pour le financement du 12^{ème} canadien de la sécurité civile.

Au total, les crédits ouverts en fin de gestion étaient de 18,45 M€ sur le titre 2 - après prise en compte de l'annulation de 13,49 M€ en LFR - et de 211,53 M€ en AE et 242,72 M€ en CP sur les autres titres.

Exécution des amendements parlementaires :

Les amendements parlementaires d'un montant total de 173 500 € n'ont pu être totalement exécutés en raison de l'arrivée tardive des dossiers de demandes de subventions. Leur répartition par titre est la suivante :

	Titre 3		Titre 5		Titre 6		Total HT2	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 2 Coordination des acteurs de la sécurité civile	99 500	99 500			43 000	43 000	142 500	142 500

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS**Projet ANTARES**

L'objectif du projet ANTARES est, en application de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) et de la loi de modernisation de la sécurité civile (LMSC), d'expérimenter puis de développer à partir du réseau ACROPOL de la Police nationale, une infrastructure numérique partagée et interopérable supportant les services de communication des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Au-delà, cette infrastructure partagée a, conformément à la loi, vocation à accueillir l'ensemble des services publics qui concourent aux missions de sécurité civile, dont les SAMU.

142 200 € ont été consommés en 2006 au titre des expérimentations menées en 2005 et 2006 dans l'Ain et l'Eure-et-Loir. Ces dernières ont permis de valider les conditions techniques d'accueil des SDIS sur le réseau ACROPOL. Elles se sont révélées concluantes et ont permis l'engagement des premiers déploiements en Gironde, dans les Vosges ou encore le Val-d'Oise. Au-delà, 64 départements ont d'ores et déjà souhaité réaliser les études préalables et préparer la migration de leurs anciens réseaux.

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

Le programme Coordination des moyens de secours regroupe les dépenses de personnel, de fonctionnement, d'investissement et d'intervention des services centraux et des établissements de soutien logistique et opérationnel de la sécurité civile. Ces dépenses peuvent se décomposer en 4 blocs :

- solidarité nationale en cas d'opération de secours ;
- aides de l'État à d'autres acteurs de la sécurité civile ;
- pensions, prestations rattachées et indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires accidentés et à leurs ayants droits ;
- activité de l'état-major.

Aucune de ces dépenses ne présente un caractère transversal. Elles seront donc traitées dans chacune des trois actions du programme.

Coordination des moyens de secours

Programme n° 128 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)							
229 983 896							
AE non affectées au 31/12/2006							
13 662 662							
AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)				CP ouverts en 2006 (**)			
379 723				261 170 979			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
55 912 349	215 941 511	271 853 860	46 782 091	183 537 865	230 319 956	41 533 904	
AE reportées sur 2007				CP reportés sur 2007			
1 145 204				22 000 000			

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les crédits de paiement consommés en 2006 sur engagements antérieurs concernent le fonds d'aide à l'investissement des SDIS.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Préparation et gestion des crises

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	1 873 890	4 480 706	5 606	45 229 441	45 235 047
Crédits de paiement	1 873 890	4 480 706	5 606	45 770 892	45 776 498

VENTILATION DES EFFECTIFS

L'action 1 " Préparation et gestion des crises " compte 24 ETPT, soit 7,1% des effectifs du programmes. Il s'agit de personnels administratifs et techniques.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 707 793	2 379 896	1 707 793	2 181 116
Subventions pour charges de service public		40 548		39 048

Les crédits de fonctionnement de l'action 1 ont servi à financer les dépenses relatives :

- au réseau national d'alerte (0,26 M€ de CP) ;
- à des études et des exercices (0,34 M€) ;
- à la réserve nationale (1,03 M€) ;
- aux secours d'extrême urgence (0,54 M€) ;
- à des subventions (0,04 M€).

Réseau national d'alerte

262 548 € en CP ont été consommés pour assurer le fonctionnement du réseau national d'alerte :

- entretien du réseau : 35 356 €,
- entretien des matériels : 192 192 €,
- campagne de communication : 35 000 €.

Cette somme ne représente pas la totalité de la dépense (758 405 €), dont une partie importante a été imputée par erreur sur l'action 2 du programme (495 857 €).

Plusieurs réflexions sont engagées pour assurer une alerte des populations plus efficace. Sur proposition de l'inspection générale de l'administration, une expérimentation a été lancée en 2006 dans les départements du Haut-Rhin et du Vaucluse afin de mettre en place un mini réseau de sirènes sur un ou deux bassins de risques. Elle permettra de vérifier la faisabilité opérationnelle d'un tel système et d'en estimer les coûts de fonctionnement (raccordements, liaisons, abonnements, maintenance).

Pour sa part, la préfecture de police est chargée de procéder à un inventaire des risques et à une analyse des systèmes d'alerte existants en Ile-de-France.

Etudes et exercices

Les crédits du programme d'études et d'exercices liés à la préparation et gestion des crises ont été consommés comme suit :

- 112 564 € ont financé les exercices de défense et de sécurité civiles réalisés par les préfetures,
- 227 966 € ont permis de financer des études confiées à différents organismes spécialisés, comme l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), des campagnes d'information préventive et de sensibilisation relatives aux risques et menaces, à destination de l'ensemble de la population, notamment des enfants en âge scolaire.

Réserve nationale

En 2006, 1 034 473 € ont été consommés :

- 0,27 M€ au titre de la maintenance et de la mise aux normes des matériels de la réserve nationale et des équipements pour les GIL;
- 0,15 M€ au titre des tenues de protection contre le chikungunya. En effet fin 2005, une crise sanitaire majeure liée à une épidémie du virus chikungunya dans certains territoires de l'Océan Indien (Comores, Mayotte, Ile Maurice et Ile de la Réunion) a nécessité l'envoi dès la fin janvier 2006 de renforts de la sécurité civile. 285 personnels de la sécurité civile qu'il a fallu équiper se sont ainsi succédés de janvier à juin 2006 ;
- 0,61 M€ au titre des restes à payer de fin 2005.

Secours d'extrême urgence :

455 370 € ont été consommés au titre des secours d'extrême urgence, notamment pour l'achat de nourriture et la réservation d'hébergements pour les victimes d'intempéries comme les chutes de neige ou inondations.

88 195 € ont financé les dépenses de fonctionnement courant du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises, notamment l'achat de petit matériel informatique et les frais de restauration.

Subventions pour charge de services publics :

25 534 € ont été consommés au titre des colonnes de renforts.

13 514 € ont été consommés au titre de subventions à des associations étant agréées en tant qu'opérateurs de l'Etat.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	1 001 377	825 306	1 001 377	821 464

Réserve nationale

La réserve nationale est constituée de matériels destinés au secours et à la protection des populations. Ont ainsi été acquis pour 821 464 € :

- une unité de pompage mobile (UPM) de grande capacité (1,5m³/sec) avec des réserves de tuyaux de refoulement (0,33 M€) ;
- divers équipements tels des groupes électrogènes, un chariot élévateur pour pompage, des pompes électriques, des barrages anti-inondations (0,48 M€).

D'autres petits équipements dont l'acquisition avait été budgétée en titre 5 ont été acquis sur du titre 3 en raison de leur coût unitaire inférieur à 10 000 €, ce qui explique la différence de 179 913 € entre la prévision et l'exécution.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	158 899	38 618 910	158 899	38 586 860
Transferts aux entreprises		44 597		44 596
Transferts aux collectivités territoriales	1 343 485	1 286 851	1 343 485	913 381
Transferts aux autres collectivités	269 152	2 033 333	269 152	3 184 427

Les dépenses d'intervention de l'action 1 relative à la préparation et la gestion des crises couvrent, pour l'essentiel :

- les secours d'extrême urgence (38,80 M€) ;
- les colonnes de renforts (2,53 M€) ;
- les actions de prévention contre les feux de forêts (0,94 M€) ;
- les subventions pour études (0,22 M€).

Une ouverture en LFR de 30 millions d'€ et un abondement par décret pour dépenses accidentelles et imprévisibles de 2 866 318 € pour le financement des secours d'extrême urgence et des colonnes de renforts sont venus accroître les moyens affectés à cette action.

Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques

Afin de répondre rapidement aux premiers dommages subis par des particuliers à la suite de calamités publiques, l'État dispose, au titre de la solidarité nationale, de crédits d'extrême urgence permettant d'allouer une aide financière aux sinistrés. Ces crédits peuvent être imputés soit en titre 3 soit en titre 6, en fonction de leur utilisation (aide directe à des particuliers en détresse, frais de ravitaillement de naufragés de la route par exemple).

L'exécution en titre 6 (38 796 918 €) intègre un virement de 38,5 M€ à la caisse centrale de réassurance au titre de l'indemnisation des victimes de la sécheresse de 2003, financé en partie par une ouverture en LFR.

Colonnes de renforts

En application de la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004, l'État prend en charge la mobilisation de ses propres moyens ainsi que l'engagement des moyens publics ou privés extérieurs au département dès lors qu'ils ont été mobilisés par le représentant de l'Etat, tels que les colonnes de renforts. 2 532 153 € ont été consommés au titre de ces colonnes de renforts.

Les principales dépenses ont concerné le financement des colonnes de renforts feux de forêts, l'envoi des colonnes de renforts à la Réunion et à Mayotte afin de lutter contre l'épidémie de chikungunya, la prise en charge des dépenses engagées par les SDIS au titre des dispositifs de santé mis en place dans le cadre des technivals.

Actions de prévention des feux de forêts

L'État participe par la voie de transferts à diverses actions de prévention des feux de forêts. Ainsi en 2006 ont été financés pour un montant total de 943 300 € :

- le concours aux départements dotés d'unités de forestiers-sapeurs. Ces unités (24 agents chacune) sont constituées par des départements méditerranéens pour participer à l'aménagement des massifs forestiers et au dispositif de surveillance et de première intervention en période estivale en application de conventions conclues entre les préfets et les présidents de conseils généraux. Les départements de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de Haute-Corse, de Corse-du-Sud, de l'Hérault – qui ont constitué au total une vingtaine d'unités – bénéficient de ce concours (277 800 €) ;
- la subvention au SDIS des Bouches-du-Rhône pour son soutien à l'état-major de la zone sud. Cette subvention (195 500 €) rembourse les vacations des sapeurs-pompiers volontaires que le SDIS met à disposition de l'état-major de zone pour effectuer les permanences opérationnelles ;
- le soutien à la formation (150 000 €) : le centre inter-régional de formation de la sécurité civile de Valabre est le seul centre habilité par la direction de la défense et de la sécurité civiles (DDSC) pour organiser la formation " feux de forêts " des responsables d'intervention. Elle lui alloue une subvention au titre de la modernisation des programmes et des aides pédagogiques afin de limiter l'impact de ces actions sur les coûts de formation facturés lors des stages (en moyenne, 2 300 stagiaires sont formés annuellement à l'occasion de 13 000 journées - stagiaires) ;

Coordination des moyens de secours

Programme n° 128 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- le développement des systèmes d'information géographiques (240 000 €). Un système d'information géographique (SIG) " défense de la forêt contre l'incendie " a été réalisé en zone Sud grâce à une démarche fédératrice associant les utilisateurs potentiels. Une structure a été constituée sous l'égide de l'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt contre l'incendie pour garantir, notamment, la gestion des bases de données communes, l'amélioration des outils, la veille technologique, l'assistance aux utilisateurs, la formation et l'impression des atlas départementaux DFCl (Défense de la forêt contre les incendies). Elle s'avère indispensable pour assurer la pérennité de ce système d'information. En application d'une convention triennale renouvelée en 2004, l'Entente supporte 50 % du coût de ce service, la DDSC, comme le ministère de l'agriculture, la subventionnant à hauteur de 25 % ;
- le soutien à l'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt méditerranéenne et de l'environnement contre l'incendie (80 000 €). Établissement public réunissant 14 départements méditerranéens, il perçoit une subvention au titre d'actions conduites par ses soins (sensibilisation, incitation au débroussaillage, réflexion sur l'aménagement du terrain et l'occupation du sol).

Subventions aux organismes de recherche

Ces subventions sont versées à des organismes comme le CEDRE (Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions Accidentelles des Eaux) ou l'AFNOR (l'Association française de Normalisation) pour la réalisation d'études et d'essais. Pour 2006, le montant de ces subventions a été fixé à 270 000 €. L'exécution a été de 224 516 €. Les principales subventions sont les suivantes :

- 75 000 € pour le pôle de défense de défense civile de Cambrai.
- 42 000 € pour le CEDRE ;
- 42 000 € pour l'AFNOR ;
- 34 010 € pour la fédération nationale des radio-transmetteurs ;
- 12 008 € pour la fédération française de spéléologie ;
- 9 500 € pour CARNEGIE (Fonds des héros français).

Autres :

232 377 € de crédits du Fonds d'aide à l'investissement des SDIS (FAI) ont été imputés par erreur sur ce titre.

ACTION n° 02 : Coordination des acteurs de la sécurité civile

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	1 841 170	162 417 655	509 286	135 082 782	135 592 068
Crédits de paiement	1 841 170	160 267 655	509 286	149 985 850	150 495 136

VENTILATION DES EFFECTIFS

L'action 2 " Coordination des acteurs de la sécurité civile " compte 31 ETPT, répartis en personnels administratifs, personnels techniques et ouvriers d'État. Ces personnels composent la sous-direction des sapeurs-pompiers et des acteurs du secours (SDSPAS).

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	51 463	5 351 641	51 463	4 038 616
Subventions pour charges de service public	7 323 744	5 234 500	7 323 744	5 094 500

Subventions de l'Etat pour charge de service public

Le montant de la subvention de fonctionnement 2006 prévue était de 7 323 744 €, 2,5 M€ devant permettre à l'ENSOSP de rembourser le capital et les intérêts de l'emprunt contracté dans le cadre de la construction de la nouvelle école sur le site d'Aix-en-Provence. En 2006, l'ENSOSP n'ayant pas eu à utiliser les droits de tirage sur cet emprunt, la subvention n'a donc pas été versée. 4 795 000 € ont donc été versés à l'ENSOSP.

Les autres dépenses d'un montant total de 299 500 € sont des subventions versées à des associations de sapeurs-pompiers concourant à la mise en œuvre de la politique de sécurité civile, dont 99 500 € au titre de la réserve parlementaire.

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel**Mise à disposition des sapeurs-pompiers de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)**

Ces crédits avaient initialement été inscrits dans l'action " Coordination des acteurs de la sécurité civile " en titre 6 alors qu'il s'agit de titre 3. L'exécution a été de 2 985 969 €.

Autres dépenses

- 98 059 € ont été consommés pour l'organisation de concours de sapeurs-pompiers.
- 495 857 € ont été dépensés au titre de l'entretien du réseau national d'alerte. Ces crédits auraient dû être imputés sur l'action " Préparation et gestion des crises " en titre 3.
- 225 335 € ont été versés à la Croix Rouge au titre des prestations qu'elle a réalisées dans le cadre de l'accueil des ressortissants français du Liban.
- 233 396 € ont été payés au titre de la téléphonie opérationnelle.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		403 719		537 585
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		948 997		

La différence entre la prévision et l'exécution résulte de deux erreurs d'imputation :

- l'imputation en titre 5 d'AE du fonds d'aide à l'investissement des SDIS (948 997 €),
- l'imputation dans l'action 2 de l'achat de camions de lutte contre les feux de forêts qui relèvent de l'action 3 (403 719 €).

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	11 791 932	11 617 011	11 791 932	11 617 011
Transferts aux collectivités territoriales	141 910 702	80 855 811	139 760 702	81 272 287
Transferts aux autres collectivités	1 339 814	30 671 103	1 339 814	47 425 851

Les crédits d'intervention de l'action 2 relative à la coordination des acteurs de la sécurité civile couvrent :

- les dépenses de pensions, les prestations rattachées et les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive victimes d'accidents et à leurs ayants-droits (11,62 M€) ;
- la participation de l'État au fonds d'aide à l'investissement des SDIS (60,44 M€, dont 2,6 M€ imputés à tort sur l'action 3) ;
- la participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris, au titre des dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (68,47 M€), de la protection civile et du service des installations classées de la préfecture de police (2,20 M€) ;
- des études sur les thèmes relevant de l'action ainsi que des subventions (0,18 M€).

Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive)

Un régime d'indemnisation spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires (RISP) a été instauré par la loi n°75-1358 du 27 décembre 1975. Cette loi a rapproché les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires de celles perçues par les sapeurs-pompiers professionnels et permis aux titulaires des diverses pensions d'opter ou non pour le changement de régime. A ce jour, le RISP gère donc des pensions d'invalidité et de réversion (loi de 1962), des allocations et des rentes d'invalidité, des rentes de réversion et des pensions temporaires d'orphelins (loi de 1975).

Conformément à l'article 17 du décret 92-620 du 7 juillet 1992, la gestion de ce régime a été confiée à la Caisse des dépôts et consignations, qui perçoit, au début de chaque année et sur un compte spécial ouvert dans ses écritures, un crédit prélevé sur le budget du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Pour 2006, le montant des dépenses a été de 11 617 011 €.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris – Brigade des sapeurs-pompiers

Le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire participe à hauteur de 25 % au budget de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).

En 2006, l'effort de modernisation de la BSPP lancé en 2002 et porté par l'ensemble des collectivités concernées (État, ville de Paris, collectivités territoriales de la petite couronne) a été poursuivi. Il correspond à un double objectif :

- rapprocher les conditions d'intervention de la BSPP de celles qui prévalent sur le reste du territoire ;
- préparer la BSPP au traitement du risque nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC).

Le montant de la participation de l'État au fonctionnement de la BSPP a été de 68 465 683 €. Les dépenses liées au remboursement des sapeurs-pompiers mis à disposition de la DDSC par la BSPP ont été exécutées en titre 3.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris - Protection civile et service des installations classées

Les dépenses de fonctionnement du service technique des installations classées de la préfecture de police (STIIC) et du service interdépartemental de la protection civile (SIPC) de la préfecture de police, sont remboursés par l'État à la ville de Paris sur la base de 40 % de la charge nette du service, l'intégralité des personnels d'État du Contrôle technique des installations classées (CTIC) étant remboursée à 100%.

Le montant de cette dépense a été de 2 196 827 €.

Fonds d'aide à l'investissement des SDIS

L'article 129 de la loi de finances pour 2003, pérennisé à l'article L 1424-36-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), a instauré un fonds d'aide à l'investissement des services départementaux d'incendie et de secours, destiné à soutenir ces établissements publics dans leurs efforts d'investissement en équipements et matériels nécessaires à l'exercice de leurs diverses missions.

Les modalités d'attribution des subventions de ce fonds sont fixées par les articles D 1424-32-3 à D 1424-32-11 du CGCT. Au terme de ces articles, le fonds est réparti entre les zones de défense en fonction de la population de référence des départements composant la zone de défense ; le montant attribué à chaque zone est ensuite réparti entre les SDIS sur décision du préfet de zone, après avis d'une commission composée des présidents des conseils d'administration des SDIS de la zone.

La gestion financière du fonds a été dynamisée en 2006 afin de tenir compte des observations du Parlement et de la Cour des comptes sur les délais occasionnés par le processus de programmation et le circuit financier. Une hausse de la consommation de CP de 70% entre 2005 et 2006 est ainsi intervenue, elle résulte de deux actions menées par la DDSC, à savoir une simplification du circuit comptable et un fort conditionnement des ordonnateurs secondaires.

L'exécution s'est chiffrée à 44 548 401 € en AE et 60 436 056 € en CP dont 2,829 M€ en AE et 2,583 M€ en CP imputés sur le titre 6 de l'action 3.

Subventions aux associations

183 000 € ont été versées à des associations concourant à la mise en œuvre de la politique de sécurité civile dont 43 000 € au titre des crédits de la réserve parlementaire.

ACTION n° 03 : Soutien à la politique de sécurité civile

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	28 229 860	10 439 322	16 551 965	18 562 431	35 114 396
Crédits de paiement	28 229 860	10 439 322	16 551 965	17 496 357	34 048 322

VENTILATION DES EFFECTIFS

L'action 3 " Soutien à la politique de sécurité civile " comprend en partie les personnels en fonction à Asnières, dans les locaux de la direction de la défense et de la sécurité civiles, soit 281 ETPT.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 655 179	10 818 432	9 655 179	10 300 580
Subventions pour charges de service public		1 750 001		1 500 000
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>1 506</i>		<i>1 506</i>	

Les crédits de fonctionnement de l'action 3 relative au soutien à la politique de sécurité civile ont permis de financer les dépenses relatives :

- au fonctionnement courant des services centraux et des établissements de soutien opérationnel et logistique (1,43 M€) ;
- au soutien logistique (3,38 M€) ;
- au remboursement des sapeurs-pompiers professionnels mis à disposition par les SDIS (5,49 M€) ;
- à l'informatique ;

- à une subvention (1,50 M€).

Fonctionnement courant des services centraux et des établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL)

Les dépenses de fonctionnement courant des services centraux et des ESOL recouvrent notamment l'entretien immobilier, la maintenance des matériels, l'achat de fournitures et de mobilier, le téléphone, la formation et les déplacements.

L'exécution s'élève à 1 425 097 €. L'inducteur de coût est le nombre d'ETPT du programme (336) valorisé par le coût moyen constaté par agent soit 4 241 €.

Soutien logistique

D'un montant total de 3 379 072 €, les dépenses de soutien logistique comprennent notamment :

- l'achat de carburant pour l'ensemble du parc des véhicules de la sécurité civile pour 1,557 M€. L'exécution a été supérieure à la prévision en raison de la forte hausse du cours du pétrole ;
- la maintenance du parc des véhicules des services centraux et des ESOL pour 0,294 M€. Cette diminution du parc auto s'explique par le début de renouvellement du parc de véhicules de la sécurité civile ;
- 0,585 M€ pour la maintenance des matériels NRBC, des robots du déminage et des engins de travaux publics des Formisc ;
- 0,312 M€ de matériels informatiques ;
- 0,205 M€ de travaux d'entretien des ESOL ;
- 0,112 M€ de frais d'imprimerie, d'achat de papier et d'entretien des photocopieurs ;
- 0,07 M€ de dépenses d'acquisition de petit outillage pour les ESOL ;
- 0,03 M€ de péages.

Remboursement des sapeurs-pompiers professionnels mis à disposition par les services d'incendie et de secours à la sécurité civile

L'exécution (5 493 024 €) est supérieure à l'inscription en LFI. Cette différence s'explique par la signature d'un seul des huit contrats prévus en 2006 pour accueillir en détachement les sapeurs-pompiers professionnels mis à disposition de la DDSC. Les crédits qui avaient été inscrits en titre 2 à cet effet ont donc fait l'objet d'un mouvement de fongibilité asymétrique en gestion.

Dépenses d'informatique

Ce poste correspond à la maintenance et au support des réseaux locaux de la sécurité civile (câblage et éléments actifs). 3 387 € ont été consommés, la différence avec la prévision s'explique par une imputation en titre 5 des dépenses.

Subventions pour charges de service public

Les crédits relatifs aux subventions pour charge de services publics (1 750 000 € en AE et 1 500 000 € en CP) ont été versés à l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EMOC) à la suite d'une convention signée entre cet établissement et divers ministères sur le financement des travaux d'aménagement de la Cité nationale de l'histoire et de l'immigration.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	741 243	3 133 502	741 243	3 084 413
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		30 996		27 936

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat

Les crédits d'investissement de l'action 3 relative au soutien à la politique de la sécurité civile recouvrent, outre les systèmes d'information et de communication (ANTARES pour 142 200 €), qui sont traités dans le chapitre " grands projets transversaux et crédits contractualisés ", le renouvellement du parc de véhicules des ESOL et des services centraux.

Le niveau de l'exécution, hors ANTARES (2 942 213 €) résulte essentiellement de l'acquisition de camions citernes incendie et de camions citernes forestiers pour la création de colonnes de renforts pré-positionnées en Corse pour un montant total de 1,78 M€.

Les dépenses comprennent également, sans que cette liste soit exhaustive :

- 0,528 M€ de véhicules et d'équipements pour les ESOL dont trois Renault Trucks,
- 0,160 M€ pour l'acquisition de véhicules pour les services centraux dont 1 Renault Trafic 9 places,
- 0,163 M€ de travaux d'aménagement du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC),
- 0,074 M€ d'équipements des ateliers des ESOL,
- 0,124 M€ de matériels informatique,
- 0,081 M€ pour l' acquisition de 2 véhicules 4x4 pour Mayotte.

Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat

Il s'agit d'achats de logiciels informatiques pour les services centraux.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales		2 829 500		2 583 428
Transferts aux autres collectivités	41 394		41 394	

Les dépenses d'un montant de 2 583 428 € sont consécutives à une mauvaise imputation en action 3 des crédits du fonds d'aide à l'investissement des SDIS.

Coordination des moyens de secours

Programme n° 128 OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			7 323 744	7 323 744	7 025 049	6 633 548
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux			7 323 744	7 323 744	7 025 049	6 633 548

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		356	336
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		19	18
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		120	107

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Prévision				Réalisation			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
ENSOSP	356	120			347	107		
Totaux	356	120			347	107		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

En septembre 2006, la délocalisation de l'ENSOSP sur le site d'Aix-en-Provence a été accélérée. Ainsi, une partie des personnels affectés sur le site de Nainville-les-Roches s'est vue reclassée dans d'autres administrations dès le 1^{er} septembre. Pour autant, les personnels partis n'ont pu être immédiatement remplacés.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Une subvention pour charge de service public de 2,5 M€ devait permettre à l'ENSOSP de rembourser le capital et les intérêts de l'emprunt contracté dans le cadre de la construction de la nouvelle école sur le site d'Aix-en-Provence. En 2006, l'ENSOSP n'ayant pas eu à utiliser les droits de tirage sur cet emprunt, la subvention n'a pas été versée.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS

L'Ecole Nationale des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) a été instituée par le décret n°2004-502 du 7 juin 2004.

Les missions assignées à l'ENSOSP (Etablissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de la sécurité civile) lui confèrent un rôle d'école d'application comparable aux autres écoles de formation de cadres de la fonction publique et d'animateur du réseau des écoles de sapeurs-pompiers, ainsi qu'un rôle premier dans l'organisation de formations en matière d'incendie et de secours à l'intention des acteurs autres que les sapeurs-pompiers.

L'établissement, sous la tutelle de l'Etat garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national, est chargé de la diffusion des règles d'emploi des sapeurs-pompiers afin d'assurer l'unité de doctrine et de commandement.

Dans le cadre de la valorisation de son savoir-faire, l'accent est mis sur le rôle de l'ENSOSP en matière d'études et de recherche dans les domaines relevant du champ de compétence des services d'incendie et de secours, ainsi que sur sa vocation internationale et notamment européenne.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 2 « Coordination des acteurs de la sécurité civile »			7 284	7 284	4 795	4 795
Subventions pour charges de service public			7 284	7 284	4 795	4 795
Dotations en fonds propres						
Transferts						
Totaux			7 284	7 284	4 795	4 795

La subvention attribuée par l'Etat permet de réaliser des actions de formation et de doter l'ENSOSP des moyens pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de ses missions.

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

Prévision

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
6 768 *	8 372		9 527	24 665

* L'écart entre les subventions de l'Etat retracées dans le tableau ressources de l'opérateur et le total porté dans le tableau relatif au financement de l'Etat s'explique par des décalages dans l'enregistrement comptable des subventions.

Exécution

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
4 795	8 302		7 752	20 849

Coordination des moyens de secours

Programme n° 128 | OPÉRATEURS

L'écart constaté entre les ressources prévisionnelles et les ressources effectives de l'ENSOSP en 2006, soit 3,816 M€ s'explique comme suit :

- Subvention de l'Etat : annulation de la subvention de 2,5 M€ prévue pour le financement de l'emprunt pour lequel il n'a été fait aucun droit de tirage par l'opérateur en 2006.
- Autres subventions et dotations : les subventions et aides de l'Etat versées par le CNASEA ont diminué de 70000 € suite à la fin de contrat sur les emplois bénéficiant de cette subvention.
- Ressources propres et autres : la ressource exécutée accuse une diminution de 1,7 M€ suite à l'annulation ou au report sur 2007 de certaines formations.

■ DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR**Prévision** (En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
6 796	10 738	7 133	24 667

Exécution (En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
6 200	9 656	4 993	20 849

L'écart des dépenses exécutées par rapport aux dépenses prévisionnelles, soit 3,818 M€ correspond :

- aux emplois non pourvus en fin d'exercice 2006 ;
- aux efforts entrepris en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant ;
- au recadrage du programme d'investissement de la phase transitoire pour la construction de l'école.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Emplois rémunérés par l'opérateur hors plafond d'emplois du ministère (en ETPT)		120	107
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (en ETPT)		19	18

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

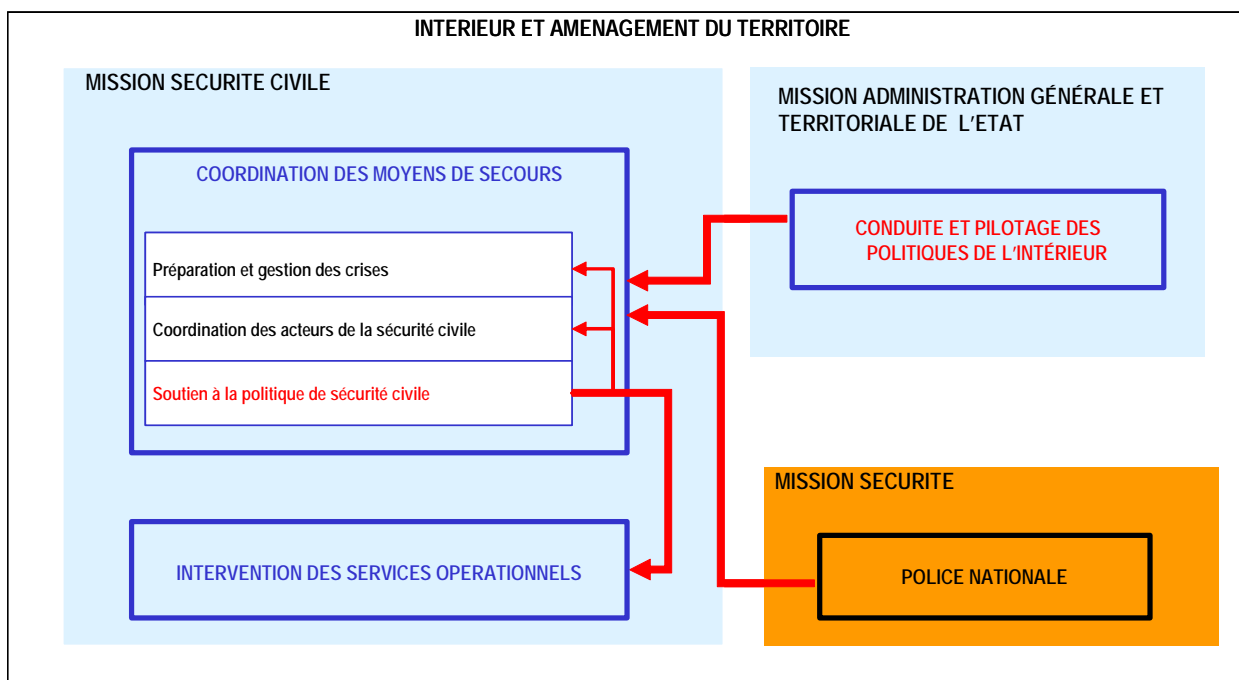
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Coordination des moyens de secours

Programme n° 128 | ANALYSE DES COÛTS

VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Préparation et gestion des crises	6 354 596	12 726 668	13 174 518
Coordination des acteurs de la sécurité civile	162 108 825	168 620 058	169 301 568
Soutien à la politique de sécurité civile	38 669 182	25 785 877	0
Total	207 132 603	207 132 603	182 476 086

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION**Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Préparation et gestion des crises	45 776 498	+6 229 695	52 006 193	+39 279 525	
Coordination des acteurs de la sécurité civile	150 495 136	+5 580 771	156 075 907	-12 544 151	
Soutien à la politique de sécurité civile	34 048 322	-11 810 466	22 237 856	-3 548 021	
Total	230 319 956	0	230 319 956	+23 187 353	

D'un point de vue méthodologique les règles et conventions adoptées lors de la préparation du PAP 2006 ont été conservées

L'action « soutien à la politique de sécurité civile » du programme retrace les activités d'état-major et des services de la sous-direction de l'administration et de la logistique, qui assure les fonctions de maintenance et de support général, au travers des établissements de soutien opérationnel et logistique.

Ses dépenses sont ventilées au prorata du temps de travail consacré par les agents pour chacune des actions du programme, soit :

15% pour l'action « préparation et gestion des crises »,

15% pour l'action « coordination des acteurs de la sécurité civile ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les écarts constatés entre dépenses directes exécutées et prévision (23 M€) résultent de l'évolution des ressources disponibles (mises en réserve effectuées tant en titre 2, qu'en hors titre 2, mouvements de crédits ayant affecté les dotations des programmes en cours d'année).

Ainsi le programme « Coordination des moyens de secours » a fait notamment l'objet d'une ouverture importante en loi de finances rectificative au profit de l'indemnisation des dégâts causés par la sécheresse de 2003. Il a été doté, de surcroît, de 35 millions de reports en début d'exercice. Compte tenu des annulations dont il a fait l'objet par ailleurs, les ressources du programme ont ainsi été majorées de 54 millions d'euros.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Préparation et gestion des crises	52 006 193	+514 194	52 520 387	+39 345 869	
Coordination des acteurs de la sécurité civile	156 075 907	+725 249	156 801 156	-12 500 412	
Soutien à la politique de sécurité civile	22 237 856	-22 237 856	0	0	
Total	230 319 956	-20 998 413	209 321 543	+26 845 457	

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+20 998 413
Intervention des services opérationnels (Mission « Sécurité civile »)	+22 237 856
Police nationale (Mission « Sécurité »)	-9 924
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	-1 229 519

D'un point de vue méthodologique, les règles et conventions adoptées lors de la préparation du PAP 2006 ont été conservées.

La plupart des dépenses de l'action « soutien à la politique de sécurité civile » du programme « Coordination des moyens de secours » sont reventilées vers le programme « Intervention des services opérationnels » au prorata du temps de travail que les agents consacrent à chacune des actions de ce programme.

Par ailleurs, le programme « Coordination des moyens de secours » bénéficie de prestations de soutien du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », dont la part est calculée au prorata des effectifs et, à la marge, en matière d'action sociale, de l'action « commandement, ressources humaines et logistique » du programme « Police nationale ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats obtenus après déversements externes sont, pour l'ensemble du programme, équivalents aux prévisions et reflètent globalement, comme indiqué dans les résultats après ventilation interne, l'évolution des ressources disponibles par rapport aux prévisions.

Le montant du programme en dépenses complètes s'établit à 209 M€ au terme de l'exécution 2006.

Coordination des moyens de secours

Programme n° 128 | ANALYSE DES COÛTS

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Préparation et gestion des crises	6 693 096	+5 846 438	+501 792	13 041 326	
Coordination des acteurs de la sécurité civile	153 024 526	+5 237 436	+708 092	158 970 054	
Soutien à la politique de sécurité civile	31 953 635	-11 083 874	-20 869 761	0	
Totaux	191 671 257	0	-19 659 877	172 011 380	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+19 659 877
Intervention des services opérationnels (Mission « Sécurité civile »)	+20 869 761
Police nationale (Mission « Sécurité »)	-10 069
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	-1 199 815

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les coûts directs des actions du programme comprennent des charges ayant donné lieu à décaissement (constituées pour l'essentiel de charges d'intervention, et à un degré moindre, de charges de personnel et de fonctionnement) et des charges non décaissées recensées et calculées en fin d'exercice (pour l'essentiel les charges à payer rattachées aux exercices 2005 et 2006 et les dotations aux provisions pour charges, nettes des reprises).

Les charges à payer à rattacher à l'exercice 2005 n'ayant pas été recensées par programme et action, leur répartition a été opérée selon une clé statistique basée sur le même recensement opéré en fin d'exercice 2006.

Les ventilations externes ont été opérées selon les mêmes règles que celles adoptées pour les dépenses complètes, ce qui conduit à un coût complet du programme de 172 M€.